



**Collège Coopératif  
Provence Alpes Méditerranée**

## **Guide de l'Économie Sociale et Solidaire**

*A l'usage des maires, des élus locaux et de leurs services*

***L'économie sociale et solidaire  
au service du développement des territoires***

*réalisé par :*

### **COLLÈGE COOPÉRATIF PROVENCE ALPES MÉDITERRANÉE**

Europôle Méditerranéen de l'Arbois, Bât Gérard Mégie, Avenue Louis Philibert,  
BP 50 099, 13793 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 - France  
Tél. (33) 4 42 17 03 00 – Fax : (33) 4 42 21 26 11  
[collcoop@collcoop.org](mailto:collcoop@collcoop.org) - [www.collcoop.org](http://www.collcoop.org)

*en coopération avec :*



*L'Atelier Coopératif*



**NOVEMBRE 2011**



## Préface

*Nous avons le plaisir de vous offrir ce Guide de l'économie sociale et solidaire à l'usage des maires et des élus locaux, premier du nom dans les Bouches-du-Rhône.*

*Fruit d'une collaboration entre le Conseil Général 13, le Collège Coopératif Provence-Alpes-Méditerranée, l'Atelier Coopératif, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Provence-Alpes-Côte d'Azur et ses partenaires (Conseil Régional PACA et Feder), ce guide parcourt 12 thématiques clés illustrées par des exemples concrets.*

*Notre objectif commun est de **renforcer les liens entre les acteurs de l'économie sociale et solidaire et les communes.***

*Pourquoi ?*

*D'abord parce que l'économie sociale et solidaire crée du **développement économique territorial**. Les entreprises de l'économie sociale et solidaire – associations, coopératives, mutuelles, fondations - ne sont pas des sociétés de capitaux, mais des groupements de personnes au service d'un projet. Ainsi, les bénéfices sont répartis à l'intérieur des structures dans lesquelles les réserves constituent un patrimoine collectif impartageable et permettent un réinvestissement local durable.*

*Ensuite, l'économie sociale et solidaire est productrice d'**innovation sociale**. Ses entreprises et organisations s'inscrivent dans un projet de transformation de la société pour mieux répondre aux besoins et aux aspirations des populations. N'hésitant pas à s'investir sur des champs peu rentables du point de vue financier, l'économie sociale et solidaire est amenée à inventer de nouvelles réponses aux questions économiques, sociales et environnementales.*

*Enfin, l'économie sociale et solidaire donne **du sens à l'action publique locale**. Les citoyens, les électeurs aspirent à une quête de sens. Au-delà de la seule question du rapport qualité-prix du marché, ils s'intéressent de plus en plus à la façon dont sont produits les biens et les services dont ils bénéficient. Ils veulent se réappropriier les ressources des territoires et les emplois qui leur sont liés pour devenir des consommateurs et des usagers responsables.*

*En espérant que ce guide vous permettra de poursuivre le développement de votre territoire en découvrant des initiatives qui ont pu prospérer ailleurs.*

*Associer, c'est mettre ensemble*

*Coopérer, c'est agir conjointement*

*Mutualiser, c'est prendre des risques réciproques et simultanés de façon solidaire<sup>1</sup>*

*Trois verbes d'action au service de nos territoires !*

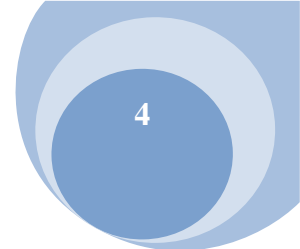
Roland DARROUSES  
Président de l'Union des Maires 13

Michel FAURE  
Président de la CRESS PACA

Dominique AUBRY  
Président Collège Coopératif PAM

---

<sup>1</sup> Définitions proposées par François Rousseau



## Avant-propos

*Le Collège Coopératif Provence-Alpes-Méditerranée, propose depuis 1979 des formations aux travailleurs sociaux et réalise des études dans les champs du développement économique, social et environnemental. A ce titre, le Collège Coopératif intervient régulièrement en appui auprès des collectivités territoriales dans la définition et la mise en œuvre de leurs projets de développement durable.*

*Dans un environnement économique incertain traduit par le retrait de l'Etat dans une mondialisation incontrôlée, l'Economie Sociale et Solidaire propose de nouvelles approches pour construire une autre économie au service de l'homme.*

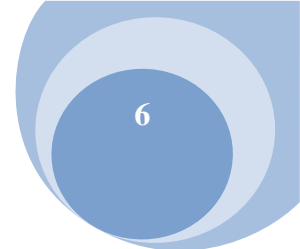
*Conduite sur le partenariat, la mobilisation de toutes les ressources marchandes ou non marchandes des territoires et la volonté de mettre en œuvre des outils de démocratie participative, l'ambition de l'Economie Sociale et Solidaire rejoint naturellement les démarches pédagogiques et scientifiques du Collège Coopératif telles qu'elles sont exprimées dans sa charte et ses principes d'action.*

*Dans ce cadre, le Collège Coopératif a produit pour le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, à la demande de l'Union Départementale des Maires, ce guide de l'Economie Sociale et Solidaire à l'usage des maires du département et de ses voisins. Il traduit ainsi une conviction : celle que, devant faire face à des responsabilités croissantes en matière de développement économique, de création d'emplois, de lutte contre le chômage mais aussi de solidarité envers les plus démunis et de préservation d'un environnement de qualité, les élus locaux peuvent mobiliser des ressources encore peu exploitées au service de leurs administrés.*

*Ce guide a mobilisé les travaux récents de structures engagées dans la même problématique (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire, Atelier Coopératif, Agence Régionale pour l'Environnement ...) et les compétences d'experts universitaires qui travaillent dans ce champ.*

*Nous adressons nos remerciements à ATD13 et au service du développement économique du Conseil Général des Bouches-du-Rhône pour tout l'intérêt qu'ils ont porté à ce travail. Nous espérons que ce guide permettra aux élus locaux et à leurs partenaires de mieux connaître toutes les ressources de l'Economie Sociale et Solidaire et de mettre en œuvre des politiques innovantes adaptées aux caractéristiques de leur territoire.*

*Dominique AUBRY  
Président du Collège Coopération Provence-Alpes-Méditerranée*



## Sommaire

<b>Préface</b> .....	<b>3</b>
<b>Avant-propos</b> .....	<b>5</b>
<b>Un guide de l'économie sociale et solidaire à l'usage des élus locaux et de leurs services</b> .....	<b>9</b>
<b>1. Soutenir la création d'entreprises, d'activités et d'emplois</b> .....	<b>12</b>
11. InterMade : une couveuse d'activités dédiée au développement des projets dans le champ de l'économie sociale et solidaire .....	13
12. Essor 13 : une pépinière d'entreprises au service de l'économie sociale et solidaire.....	14
<b>2. Ménager l'environnement et valoriser le patrimoine</b> .....	<b>16</b>
21. SCIC Ôkhra : Une entreprise à vocation culturelle sur la couleur .....	17
Roussillon (84) .....	17
22. Association découverte Sainte – Baume Écomusée – territoire (D.S.B.E.T.) .....	19
<b>3. Soutenir l'agriculture et favoriser l'organisation des circuits courts</b> .....	<b>20</b>
31. Les C.U.M.A. des coopératives de proximité au service d'une agriculture familiale et d'un projet de développement rural durable .....	21
32. Les AMAP et leur réseau régional "Alliance Provence" : un mouvement en faveur de l'agriculture de proximité pour la participation des citoyens au maintien des circuits courts des agricultures locales .....	22
<b>4. Promouvoir un commerce et un tourisme responsables</b> .....	<b>25</b>
41. La démarche Eveil, tourisme responsable et solidaire, de Citoyens de la Terre .....	25
42. Var Equitable : un partenariat au service du commerce équitable .....	27
43. "Les Hautes terres de Provence" : Promouvoir un tourisme responsable .....	28
<b>5. Maîtriser l'énergie et se déplacer autrement</b> .....	<b>29</b>
51. AutoPartage Provence .....	29
52. Le projet Enercoop PACA .....	30
<b>6. Insertion sociale et professionnelle</b> .....	<b>33</b>
61. Transport Mobilité Solidarité (T.M.S) .....	34
62. Association pour l'emploi dans les quartiers A.P.E.Q. ....	35
63. Décllic 13, un outil d'insertion sociale et professionnelle .....	36

64. Semailles : un jardin d'insertion du réseau Jardins de Cocagne .....	37
<b>7. Lutter contre la pauvreté.....</b>	<b>39</b>
71. Solid'Arles, un outil territorial de lutte contre la pauvreté .....	39
72. La Courte échelle : un partenariat exemplaire avec un centre d'action sociale.....	41
<b>8. Favoriser l'accès au logement.....</b>	<b>43</b>
81. Favoriser l'accession à la propriété des ménages les plus modestes : l'expérience d'URBANCOOP .....	43
82. Réhabiliter des logements dégradés pour favoriser l'insertion des publics en situation de précarité : la vocation des associations de la fédération "Loger" .....	45
<b>9. Favoriser le développement des pratiques sportives pour tous .....</b>	<b>47</b>
91. New Sport, la découverte des sports au service des territoires .....	47
92. Sport Culture Médiation Jeunesse, un acteur de la « médiation sportive » .....	48
<b>10. Faciliter l'accès à la culture pour tous.....</b>	<b>50</b>
10.1 Les Têtes de l'Art.....	50
10.2. POLA, une coopérative artistique et culturelle au service du développement du territoire.....	51
<b>11. Développer les services à la personne : favoriser l'accès aux soins et à un accompagnement personnalisé.....</b>	<b>53</b>
11.1. Les Mutuelles du Vaucluse - un projet alternatif au placement des personnes âgées dépendantes : la création d'appartements de vie.....	53
11.2. L'action de la mutualité française en faveur de l'accès au soin .....	55
<b>12. Favoriser la participation citoyenne et la vie associative.....</b>	<b>57</b>
12.1. Le Conseil Local de la Vie Associative, un espace de dialogue et de citoyenneté.....	57
12.2. RECit : un réseau d'écoles de citoyens.....	58
12.3. Copsi : une coopérative au service de la communication entre les citoyens et les collectivités.....	60
<b>Conduire un projet de développement dans le champ de l'ESS .....</b>	<b>61</b>
1. La politique du Conseil Général des Bouches-du-Rhône en faveur de l'économie sociale et solidaire .....	61
2. La politique du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'azur en faveur de l'économie sociale et solidaire .....	63
<b>Références bibliographiques .....</b>	<b>65</b>

## Un guide de l'économie sociale et solidaire à l'usage des élus locaux et de leurs services

Les décideurs publics locaux et acteurs de proximité relevant de la sphère publique (collectivités territoriales, établissements publics locaux, administrations déconcentrées ...) sont aujourd'hui confrontés à de multiples défis et enjeux qui prennent souvent naissance bien loin de leur territoire d'intervention, mais dont ils doivent assumer en grande partie les conséquences. Il s'agit par exemple :

- **des conséquences économiques et sociales** des récentes « crises systémiques » imputables au dévoiement de la mondialisation des échanges et du système financier international et à leur impact sur l'emploi local : la délocalisation des activités productives, la fracture sociale, etc. ; liées aussi à des tendances démographiques lourdes comme celles du vieillissement de la population, des mouvements migratoires internes et externes (définitifs ou saisonniers) et à leur impact sur le logement, les équipements collectifs, les services publics locaux.
- **des conséquences écosystémiques** liées aux changements climatiques, aux phénomènes de pollution, aux catastrophes naturelles, aux crises des énergies primaires, etc.
- **des conséquences institutionnelles** liées à l'enchaînement des phases de décentralisation (acte I, II et III) et du mouvement de recentralisation dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales en cours ; liées aussi à l'impact du droit communautaire européen, notamment des directives relatives au droit de la concurrence et du marché intérieur, sur le code des marchés publics, la délégation de service public), le périmètre des services publics (distinction notamment entre services économiques d'intérêt général et services sociaux d'intérêt général) subordonnés à la logique de concurrence.

D'où une question récurrente pour les responsables politiques locaux : de quelle marge d'autonomie d'initiative et d'action disposent-ils encore pour la mise en œuvre de politiques locales sectorielles les mieux ajustées aux besoins des populations et aux attentes des citoyens de leur territoire (économie, action sociale, santé, éducation, culture, environnement, activités sportives, ...) ; a fortiori pour la conception et la mise en œuvre d'une politique ou d'une stratégie de développement local soutenable intégrant au mieux ses trois dimensions (économiquement viable, socialement équitable et écologiquement durable) ?

La mise en œuvre de tels projets suppose non seulement la mobilisation des ressources financières et les moyens matériels en rapport avec les objectifs visés, mais aussi la mobilisation des ressources humaines du territoire et donc la coordination des acteurs de la sphère publique et de ceux des diverses composantes de la société civile (entreprises, syndicats, associations, etc.).

A cet effet, les décideurs publics locaux qui portent un projet de développement local ambitieux ne peuvent faire l'économie d'un diagnostic préalable de leur territoire d'action. Par delà l'analyse habituelle des ressources naturelles, matérielles et financières locales ou des forces et faiblesses du territoire de projet, un élément clé de ce diagnostic préalable concerne le tracé du « sociogramme » des acteurs publics et privés en présence qui sont susceptibles de coopérer efficacement à la réalisation du projet ou bien, à l'inverse, d'en contrarier le cours<sup>2</sup>.

Ce guide se propose précisément d'aider les maires, les élus locaux et leurs services à mieux repérer sur leur territoire d'intervention les acteurs économiques et sociaux relevant de l'économie sociale et solidaire qui sont, a priori, les mieux « prédisposés » à coopérer à un projet collectif ; ceci de par les valeurs proclamées qui les animent, les principes qui fondent leur mode identitaire d'entreprendre ou encore des règles spécifiques qui régissent l'organisation et le fonctionnement de leurs structures et de leurs entreprises.

Dans ce guide de l'économie sociale et solidaire, des expériences significatives et (ou) exemplaires de partenariat et de coopération entre collectivités locales et structures de l'ESS sont présentées sous douze rubriques ou thématiques représentatives de politiques publiques locales qui entendent relever quelques défis majeurs auxquels sont confrontés tant les pouvoirs publics que la société civile (voir le sommaire).

Les exemples qui illustrent ces douze thématiques ne portent pas forcément sur des structures de l'ESS qui sont déjà les plus facilement repérées et reconnues par les maires et les équipes municipales, dans le département 13 ou en région PACA ; un des objectifs du présent guide étant précisément de faire connaître et reconnaître les mérites de certains acteurs et de structures partenariales innovants de l'ESS déjà à l'œuvre sur les territoires diversifiés du développement local durable ; et par conséquent de l'intérêt de les associer à la co-construction et à la mise en œuvre de politiques publiques locales qui peuvent y concourir.

On ne manquera pas, cependant, de rappeler chemin faisant, les références des structures les plus connues et les plus performantes dans les douze champs d'action politique retenus.

---

<sup>2</sup> Le « sociogramme » est un schéma ou une cartographie socioéconomique des relations de coopération existantes ou à développer avec diverses catégories d'acteurs prédisposés à s'engager dans un projet collectif (ces relations positives peuvent être affectées du signe + ou + + ), mais aussi des relations négatives ou d'hostilité au projet, qui sont à craindre de certaines catégories d'acteurs (signe - ou - -).

Le présent fascicule qui met en valeur des réalisations et des expériences significatives d'acteurs et de structures de l'ESS au service du développement local durable des territoires communaux, intercommunaux, en premier lieu du département des Bouches-du-Rhône, mais aussi de la Région PACA ou d'autres régions, fait partie d'une publication ou guide de l'ESS beaucoup plus large, à l'usage des Maires, dont il constitue le livret III.

En voici la composition complète :

- **Livret I : Tradition et modernité de l'économie sociale** (une histoire déjà longue – l'ESS aujourd'hui en France, en Europe...).
- **Livret II : Le poids économique et l'utilité sociale de l'ESS.**
- **Livret III (le présent guide) : l'économie sociale et solidaire au service du développement des territoires** : recueil d'expériences significatives dans le département des Bouches-du-Rhône, en PACA et ailleurs.
- **Livret IV : Les modalités juridiques d'un partenariat durable entre collectivités territoriales et ESS.**
- **Livret V : Un exemple de grilles d'évaluation de l'utilité sociale de l'ESS.**

La version intégrale du guide de l'économie sociale et solidaire à l'usage des élus est téléchargeable sur les sites suivants :

- Collège Coopératif PAM : <http://www.collcoop.org>
- CRESS PACA : <http://www.cresspaca.org/>
- Atelier Coopératif : <http://www.latelier.coop/>
- Conseil Général 13 : <http://www.cg13.fr/>
- ATD 13 : <http://www.atd13.fr/>

## 1. Soutenir la création d'entreprises, d'activités et d'emplois

Les maires et les présidents d'EPCI sont les premiers développeurs de leur territoire. Par-delà l'exercice des compétences qui leur sont dévolues, ils s'impliquent fortement pour accueillir de nouvelles entreprises et favoriser la création d'activités. Ils affrontent en effet une économie volatile marquée tout à la fois par des créations et des disparitions d'établissements et d'emplois et un chômage persistant qui n'affecte pas que la partie la moins qualifiée de leurs actifs. Construire un projet de territoire constitue désormais pour les communes ou leurs regroupements un moment essentiel de l'action publique locale. Que ce soit dans le cadre de l'écriture d'un projet d'aménagement et de développement durable, préalable indispensable à l'élaboration de leur plan local d'urbanisme ou de leur schéma de cohérence territoriale ; qu'il s'agisse, de façon plus générale, d'arrêter les principes d'une stratégie territoriale de développement (charte de territoire, programme d'action d'un comité de bassin d'emploi...), les collectivités locales ne peuvent plus faire l'économie d'une mobilisation pour favoriser la création d'activités et d'emploi et pour œuvrer à la mise en place d'une offre locale de prestations d'accompagnement aux initiatives économiques et à la création d'entreprise.

Le taux de succès en matière de création d'entreprise peut être sensiblement relevé si le créateur est accompagné tout au long de sa démarche par des experts qui vont l'assister dans la mise en œuvre de son projet. Bon nombre d'entre eux sont employés par des associations spécialisées qui relèvent de l'économie sociale et solidaire et qui interviennent sur un territoire précis dont elles connaissent le fonctionnement. Une vingtaine d'associations accompagnent les créateurs d'entreprise dans le département des Bouches-du-Rhône. L'Etat, par son dispositif NACRE, participe au financement de celles qui accompagnent des demandeurs d'emploi en difficulté : chômeurs de plus de 50 ans et jeunes de moins de 25 ans. Le Conseil Général soutient celles qui accompagnent les projets de création portés par les allocataires du RSA.

Différentes formes d'accompagnement sont proposées. Certains prestataires sont spécialisés dans l'accueil des candidats à la création d'entreprise<sup>3</sup> et étudient avec eux la pertinence et la faisabilité de leur projet. D'autres comme les couveuses d'entreprise<sup>4</sup>, les incubateurs<sup>5</sup> et autres pépinières d'entreprise<sup>6</sup> accompagnent la création et le développement des structures. Les plates-formes d'initiatives locales pour l'emploi<sup>7</sup>, quant à elles, accompagnent l'initiative créatrice d'emploi (création, reprise ou développement d'entreprise), aident au montage des dossiers et peuvent accorder des prêts d'honneur aux porteurs de projet.

<sup>3</sup> L'ADIE, la boutique de gestion Accès-Conseil et l'URSCOP jouent ce rôle dans le département des Bouches-du-Rhône.

<sup>4</sup> Energie alternative, l'Association pour le droit à l'initiative des jeunes entrepreneurs (ADIJE), Provence Création d'Emploi (PCE), Horus, Inter-Made, Essor 13 à Marseille.

<sup>5</sup> L'incubateur de Luminy est spécialisé dans l'informatique et les sciences de l'information et de la communication. L'incubateur multimédia de la Belle de mai est spécialisé dans les produits et services multimédias éducatifs et culturels. L'incubateur Impulse associe les 3 universités d'Aix-Marseille dans les secteurs des sciences de la vie et des technologies de l'ingénieur.

<sup>6</sup> Marseille-Innovation gère 2 pépinières à Marseille : à Château-Gombert (sciences de l'ingénieur et sciences de l'information) et à la Friche Belle de Mai (culture et multimédia), Espace liberté est une pépinière généraliste et urbaine à Marseille, Pays d'Aubagne-la Ciotat est rattachée à la plate-forme d'initiative locale, GEPARC regroupe les pépinières de Istres, Fos et Miramas, CEEI est une pépinière qui relève d'un réseau européen sur le site de l'Arbois, Luminy Bio est une pépinière spécialisée dans les entreprises biotechnologiques.

<sup>7</sup> Pays d'Aix Initiative à Aix-en-Provence, Centre de Promotion et de l'emploi de la micro-entreprise à Marseille, Pays d'Arles Initiatives à Arles, Ouest Etang de Berre Initiative à Martigues, Pays d'Aubagne la Ciotat Initiative à Aubagne, Ouest Provence Initiative à Istres.

## ***11. InterMade : une couveuse d'activités dédiée au développement des projets dans le champ de l'économie sociale et solidaire***

Inter-Made est une couveuse d'activités à vocation régionale dédiée à l'économie sociale et solidaire accueillant des entrepreneurs et est spécialisée dans les dynamiques collectives. Sa devise est « Pour entreprendre autrement, entreprendre solidaires ». L'accompagnement se traduit par un appui constant aux entrepreneurs dans le développement de leurs activités : accueil, conseils juridiques et économiques, formations, enjeux territoriaux. Cet accompagnement individuel et collectif se déroule de 3 à 33 mois. Les projets qui n'ont pas de structure juridique peuvent, dans le cadre du contrat d'appui aux projets d'entreprise (C.A.P.E.), exercer leurs activités en utilisant le numéro SIRET de la couveuse pour facturer.

Le « starter » débute la formation sur 3 mois pour réaliser et finaliser une étude de faisabilité. La « couveuse » est l'étape suivante. Elle dure de 9 à 18 mois. Elle permet aux créateurs de tester leur projet en grandeur réelle. A la sortie de ce dispositif, les entrepreneurs en activité peuvent bénéficier d'un suivi consolidation (18 heures d'appui individuel et formations, sur 12 mois). Inter-Made accompagne plus de 50 projets d'économie sociale et solidaire par an et héberge 11 entreprises dans ses bureaux lors de la phase de « couveuse ». Elle est subventionnée par la ville de Marseille, les CUCS de Vitrolles et Marseille, la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, le Conseil Régional Provence- Alpes Côte d'Azur, l'Union Européenne (FSE) et les fondations MACIF et CCFD.

*Une commune oriente ses porteurs de projet vers une couveuse d'activités dédiée à l'économie sociale et solidaire*

Inter-Made travaille en partenariat avec le réseau des accompagnateurs marseillais des structures de l'économie sociale et solidaire (RAMSESS), les couveuses d'entreprises, les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise et les réseaux de l'économie sociale et solidaire. Le statut des structures accompagnées est associatif (80%) ou coopératif (9%). Les porteurs de projet sont orientés

vers Inter-Made principalement par la Maison de l'Emploi (36%), les acteurs de l'économie sociale et solidaire (24%), les structures d'accompagnement (13%). Il s'agit pour l'essentiel de demandeurs d'emploi ou d'allocataires du RSA. Les secteurs d'activité des porteurs de projet relèvent principalement de l'action sociale, culturelle ou artistique: 40% sont situés à Marseille, 55% dans le reste de la région et 5% à l'international.

Inter-Made a développé son modèle sur le territoire du Pays d'Aix notamment sur la commune de Vitrolles et se met dans la perspective de co-construire avec les communes du département et de la région intéressés de nouveaux projets de développement.

Inter-Made accompagne aussi sur Vitrolles et Marseille Nord à l'insertion socio-professionnelle par la création dans le cadre de sessions de formation de 3 mois.

Inter-Made développe en région PACA une expérimentation nationale de Fabrique à Initiatives (portée par l'AVISE) qui vise à mettre en lien des besoins identifiés sur les territoires avec des entrepreneurs sociaux, afin de promouvoir l'entrepreneuriat social et solidaire sur les territoires (aller à la rencontre des communes...).

### ***Inter-Made - Couveruse d'activité***

*18, rue du Transvaal*

*13 004 Marseille*

*04 91 50 66 16*

*Mail : [contact@inter-made.org](mailto:contact@inter-made.org)*

## 12. Essor 13 : une pépinière d'entreprises au service de l'économie sociale et solidaire

ESSOR 13 est une pépinière d'entreprises créée en 2006 et spécialisée en économie sociale et solidaire. Elle est portée par « Entrepreneurs et associés » qui associe ESSOR 13 à une autre pépinière généraliste « Espace Liberté ». Cette pépinière propose à des structures qui ont plus d'un an d'existence et qui sont immatriculées au registre du commerce des bureaux et des services communs : secrétariat, salle informatique, salle de réunion. Le budget annuel du groupe est de 500 000 € environ. Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et le Conseil Régional Provence- Alpes Côte d'Azur participent à son fonctionnement. ESSOR 13 est la seule pépinière spécialisée de la région dans l'économie sociale et solidaire. Elle propose des tarifs de location adaptés (250 € par mois la 1ère année et 350 € les deux dernières) à des structures de l'économie sociale et solidaire (associations, SCOP, SCIC) qui œuvrent dans le champ.

La taille moyenne des structures abritées par ESSOR 13, qui peuvent rester 4 ans en pépinière, est de 4,5 salariés. Au-delà de l'accueil dans ses locaux, ESSOR 13 accompagne ces structures dans la réussite de leur projet par des conseils et de la formation. La pépinière mobilise à cet effet un réseau de bénévoles expérimentés. L'hébergement a un effet levier sur les projets portés par les établissements accueillis. La plupart de ces initiatives sont portées par des femmes et 70% des contrats de travail sont à durée indéterminée. Certaines structures, comme Eco sapiens (commerce équitable), viennent de la couveuse InterMade. D'autres recherchent la stabilisation de leur modèle économique. Pour être hébergé dans la pépinière, le projet doit être porté par un collectif, ses ressources ne doivent pas provenir exclusivement de subventions publiques, l'activité doit s'inscrire dans une économie de proximité. ESSOR 13 développe des coopérations avec la couveuse ADIJE et a mis en place dans le cadre d'une logique de mutualisation de moyens et d'offre de parcours aux porteurs de projets hébergés, des ateliers communs avec la pépinière "Espace Liberté". ESSOR 13 participe au réseau régional des pépinières d'entreprises et adhère à sa charte.

*Une pépinière d'entreprise aspire à devenir un partenaire incontournable des politiques locales d'appui à la création d'entreprise*

Comme beaucoup de pépinières d'entreprises, ESSOR 13 souhaiterait voir se créer ou se développer des partenariats avec les communes ou leurs regroupements. Ces structures estiment en effet avoir vocation à devenir des acteurs incontournables des politiques locales d'appui à la création d'entreprise. Les moyens d'ESSOR 13 restent limités (2 salariés et 12 bureaux tous occupés). Elle ne peut

donc pas répondre à tous les porteurs de projet qui sollicitent son concours. Compte tenu du poids de l'économie sociale et solidaire dans les Bouches-du-Rhône, il serait souhaitable qu'à l'échelle du département, tout porteur de projet puisse accéder à une offre de services de même nature que celle proposée par ESSOR 13.

### **Essor 13 - Pépinière d'entreprise**

33, boulevard de la liberté-13 001 Marseille

04-91-28-38-00

[infos@essor13.fr](mailto:infos@essor13.fr)

[www.espaceliberte.fr](http://www.espaceliberte.fr)

**Pour en savoir plus :**

**Accès Conseil - Boutique de gestion**

Actipôle 12  
7, rue Gaston de la Flotte  
13 012 Marseille  
04-91-90-88-66  
[contact@acces-conseil.org](mailto:contact@acces-conseil.org)  
[www.acces-conseil.fr](http://www.acces-conseil.fr)

**Union Régionale des SCOP**

8, rue des Fabres  
13 001 Marseille-  
04-91-90-19-35  
[urpaca@scop.coop](mailto:urpaca@scop.coop)  
[www.scop-paca.com](http://www.scop-paca.com)

**Association pour le droit à l'initiative économique A.D.I.E.**

1, rue Sainte  
13 001 Marseille  
04-91-33-03-89  
[paca@adie.org](mailto:paca@adie.org)  
[www.adie.org](http://www.adie.org)

**Réseau d'accompagnement des structures de l'économie sociale et solidaire  
RAMSESS**

Numéro : 0810 200 502 (coût d'un appel local)  
[contact@ramsess.org](mailto:contact@ramsess.org)  
<http://www.ramsess.org>

**Dispositif local d'accompagnement des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse  
ESIA**

25 rue de la République 13002 MARSEILLE  
Tél. 04 91 59 85 70  
[esia.contact@esia.org](mailto:esia.contact@esia.org)  
<http://www.esia.org>

**Ressources régionales sur la création d'entreprise en ESS**

<http://entreprendre.cresspaca.org>

**Financement des initiatives innovantes en ESS dans les Bouches-du-Rhône et le Var**

**Microprojets**

**CRESS PACA**

19 rue Roux de Brignoles 13006 MARSEILLE  
04 91 54 96 75  
[microprojets@cresspaca.org](mailto:microprojets@cresspaca.org)  
<http://www.cresspaca.org/services-appui-microprojet.html>

## 2. Ménager l'environnement et valoriser le patrimoine

Les élus politiques locaux, à l'échelle des communes et de leurs communautés, ont une responsabilité formelle et directe dans le respect des normes et la mise en œuvre des préconisations nationales, européennes, voir internationales, en matière de protection de l'environnement et, par la même, de ménagement du patrimoine naturel (sites sensibles, biodiversité, paysages, etc.)<sup>8</sup>.

Suite au Sommet de la Terre, à Rio en 1992, la démarche Agenda 21 d'élaboration d'un projet de territoire répondant aux principes du développement durable s'appuie sur plusieurs fondements législatifs : la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999 « Loi Voynet », la Loi d'Orientation Agricole du 9 juillet 1999 « LOA », la Loi relative au Renforcement et à la Simplification de la Coopération Intercommunale du 12 juillet 1999 « loi Chevènement », la Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 « loi SRU » et la Loi relative à la Démocratie de Proximité du 27 février 2002.

Par la loi du 27 juillet 2010, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des transports et du Logement a redéfini une Stratégie Nationale de Développement Durable 2010-2013 qui s'articule autour de neuf défis stratégiques, « pour aller vers une économie verte et équitable ».

Leur responsabilité formelle est moins évidente pour ce qui concerne la préservation et la valorisation du patrimoine culturel ou du patrimoine bâti, non protégé<sup>9</sup> et l'histoire locale qui fonde l'identité culturelle du territoire.

Cependant, l'intérêt que portent les élus locaux et leurs concitoyens au patrimoine historique local se manifeste par de multiples initiatives soutenues par le Conseil Régional et les Conseils Généraux.

On illustre cette rubrique par deux expériences qui croisent à la fois ses dimensions environnementales et patrimoniales culturelles.

Il s'agit en premier lieu de la **SCIC OKHRA** (84) et de l'Association **Découverte Sainte Baume Ecomusée Territoire** (13 et 83).

---

<sup>8</sup> L'implication des élus politiques locaux et de leur équipes dans les diverses déclinaisons de la protection de l'environnement sera illustrée sous diverses rubriques : en ❸ Soutenir l'agriculture de proximité ; en ❹ Promouvoir un tourisme responsable ; en ❺ Maîtriser l'énergie et se déplacer autrement.

<sup>9</sup> Par les « monuments historiques » ou par l'UNESCO (« Patrimoine mondial »).

## 21. SCIC Ôkhra : Une entreprise à vocation culturelle sur la couleur

Roussillon (84)

Ôkhra a été créée le 9 mai 1994 sous statut associatif. Elle s'est transformée en SCIC S.A. à capital variable le 1<sup>er</sup> janvier 2005<sup>10</sup>. L'objet social de l'association étant repris par la SCIC<sup>11</sup>.

Depuis un territoire dont l'ocre nourrit la renommée internationale, le projet coopératif d'Ôkhra vise à promouvoir les arts, les sciences et les métiers de la couleur, en développant une coopérative culturelle ouverte aux différentes générations de publics et de professionnels, au service de la diffusion des ressources et de la transmission des savoirs et des savoir-faire, et au service du développement durable de ce territoire.

*Une commune devient sociétaire d'une SCIC pour mieux valoriser son patrimoine et œuvrer au développement culturel de son territoire*

L'entreprise à vocation culturelle repose sur un lien étroit entre économie et culture : le profit dégagé par les activités commerciales (comptoir, librairie, formation) est réinvesti dans des activités culturelles.

Ôkhra développe à cet effet le Conservatoire des ocres et pigments appliqués dans une ancienne usine d'ocres, propriété de la commune de Roussillon en partenariat avec celle-ci et le Parc naturel régional du Luberon.

**La reconnaissance d'utilité sociale prononcée par le Préfet du Vaucluse repose sur le constat de l'existence d'une finalité d'intérêt collectif** et sur les critères qui caractérisent le projet et l'activité de la SCIC<sup>12</sup>.

Ôkhra constitue aujourd'hui un **pôle de compétences majeur sur les matériaux de la couleur**. La SCIC poursuit quatre objectifs principaux :

- 1 – Devenir un acteur touristique et culturel sur l'ocre et les couleurs en s'appuyant sur la ressource touristique que constitue le patrimoine naturel, industriel et culturel du Pays d'ocres.
- 2 – Rendre disponibles les matériaux de la couleur (anciens et nouveaux) tant pour la recherche que pour la pratique et favoriser l'accès à distance à ces produits et services.
- 3 – Développer des partenariats pour structurer un centre de compétences et de formation sur les applications des matériaux de la couleur, de la recherche et de la création.

<sup>10</sup> La loi du 17 juillet 2001 prévoit la possibilité pour les associations de se transformer en société coopérative sans création d'une personne morale nouvelle.

<sup>11</sup> En application de la loi, les réserves et fonds associatifs éventuellement constitués à la date de la transformation restent impartageables et non incorporables au capital social de la SCIC. Cependant, ils lui sont dévolus et constituent donc une fraction des « capitaux permanents » de la nouvelle structure coopérative.

<sup>12</sup> Le choix de la forme de société coopérative d'intérêt collectif par Ôkhra marque l'adhésion aux valeurs coopératives fondamentales constitutives de son identité : la prééminence de la personne humaine, de la démocratie, de la solidarité ; un multi-sociétariat ayant pour finalité l'intérêt collectif au-delà des intérêts individuels, qui ne sont pas négligés pour autant dans une coopérative ; la responsabilité dans un projet partagé et actif au sein des réseaux coopératifs ; la gouvernance et la gestion démocratiques ; la pérennité de l'entreprise grâce aux réserves impartageables permettant son indépendance et sa transmission solidaire entre générations de coopérateurs ; l'engagement au service d'une communauté et d'un territoire.

4 – Concevoir des nouveaux modes de gestion du patrimoine au sein du modèle coopératif d'intérêt collectif de la SCIC qui rend possible le multi-sociétariat, notamment entre partenaires de droit public (collectivités territoriales, sociétés d'économie mixte, PNR...) et partenaires de droit privé (associations, entreprises, personnes physiques, etc.)

**L'engagement des collectivités publiques est rendu possible par le statut coopératif de la SCIC** qui permet d'associer durablement plusieurs types de sociétaires publics et privés par la souscription de parts sociales. Les personnes morales de droit public qui ont souscrit au capital social originel d'Ôkhra (à savoir : la commune de Roussillon et d'autres communes du Pays d'Ocre, la Région PACA, le Département du Vaucluse, le PNR du Luberon) participent directement à la gouvernance de la SCIC Ôkhra (A.G., C.A. ...) et aux collèges de réflexion stratégique : « Patrimoine et Territoire », « Ressources & Matériaux de la couleur », « Gestion et développement de l'Entreprise Culturelle ».

Les activités économiques propres de la SCIC procurent 70 % des ressources globales de la coopérative. Le compte spécifique résultat qui lui est affecté dégage régulièrement un excédent qui alimente le budget des activités culturelles ; l'équilibre des comptes activités culturelles est assuré par le produit des ventes de service (visites organisées du site dont visites scolaires, comptoir et librairie, etc.) et par des subventions des collectivités territoriales partenaires.

**Coopérative ôkhra**

*Conservatoire des ocres et de la couleur*

*Usine Mathieu*

*F-84220 ROUSSILLON EN PROVENCE - FRANCE*

*Tél / Fax : 04 90 05 66 69*

[info@okhra.com](mailto:info@okhra.com)

<http://www.okhra.com/@fr>

## 22. Association découverte Sainte – Baume Écomusée – territoire (D.S.B.E.T.)

*Plan d'Aups - Sainte Baume 83 / La Bouilladisse 13*

L'Association découverte Sainte – Baume d'Ecomusée – Territoire est née en 2003 de la fusion de deux associations Découverte Sainte-Baume et Ecomusée du Massif de la Sainte Baume en Provence qui, depuis 1992, avec l'appui progressif de 28 communes (83 et 13) et d'une trentaine d'associations locales, mais aussi celui des Présidents des Conseils Généraux du 83 et du 13 et du Président de la région, ont milité pour une gestion globale du massif de la Sainte Baume et le projet de création d'un Parc naturel régional (PNR). En 2008, la région PACA adhère au Réseau International des Forêts Modèles. Le 11 juillet 2009, le Conseil Régional vote le projet PNR de la Sainte Baume ; le parc constituera ainsi le noyau de la forêt modèle et une synergie pourra s'établir avec les autres massifs protégés de l'aire marseillaise : le Parc National des Calanques (en voie de constitution), le Grand Site de Sainte – Victoire, la Réserve Naturelle des Maures. L'association DSBET continue à apporter toutes ses compétences avec son Conseil Scientifique et son équipe pour le suivi des projets territoriaux et l'élaboration de la charte du Parc.

*Les communes du massif de la Sainte-Baume soutiennent une association œuvrant à une gestion durable du patrimoine naturel*

Dès 1993, l'Association découverte Sainte Baume a œuvré<sup>13</sup> pour la création d'un écomusée – territoire selon le concept de Georges-Henri RIVIERE<sup>14</sup>. Une partie de l'étude de faisabilité de la mise en place d'un Ecomusée du Pays Sainte Baume a été réalisée grâce aux subventions obtenues de la Délégation Régionale du Tourisme du Conseil Régional et des Communes du Massif.

D'autres partenaires publics et financeurs institutionnels potentiels (Conseils Généraux, Ministères, Union Européenne) sont aujourd'hui sollicités pour mener à bien l'étude de faisabilité exhaustive d'un Ecomusée du Pays Sainte Baume et de son centre-accueil qui pourront jouer un rôle essentiel dans la promotion du tourisme culturel et patrimonial et de ce fait dans le développement socio-économique durable de ce territoire à cheval sur deux départements.

**Association découverte Sainte Baume**  
Mairie du Plan d'Aups Sainte-Baume  
[decouverte.sainte.baume.asso@gmail.com](mailto:decouverte.sainte.baume.asso@gmail.com)  
[www.ecomusee-sainte-baume.asso.fr](http://www.ecomusee-sainte-baume.asso.fr)

**Pour en savoir plus une autre référence en région PACA :**

**Alpes de Lumière, Un pays à vivre et à Partager**  
BP 58 – 1, Place du Palais, 04301 FORCALQUIER  
Tél. : 04 92 75 22 01 – Fax : 04 92 75 46 10  
[adl-asso@wanadoo.fr](mailto:adl-asso@wanadoo.fr)  
[www.alpes-de-lumiere.org](http://www.alpes-de-lumiere.org)

<sup>13</sup> Grâce à son conseil scientifique, ses nombreuses publications, son travail d'inventaire, de cartographie, son journal Pays Sainte Baume (26 numéros thématiques parus...), l'organisation régulière de journées éducatives et de randonnées sur circuits balisés...

<sup>14</sup> Le cofondateur du Musée de l'Homme et le fondateur du Musée National des Arts et Traditions Populaires. Il s'est lui-même inspiré des musées de terroir (ex. le Museon Arlaten créé en 1898 par Frédéric Mistral) ou de région et de pays (Musée de Bretagne, Rennes, 1957 et surtout des Musées de plein air scandinaves dont les Parcs Nationaux et les PNR vont tirer leur modèle (ex. Ecomusée de la Grande Lande).

### 3. Soutenir l'agriculture et favoriser l'organisation des circuits courts

Les maires, les présidents de communautés et leurs équipes sont confrontés sur leur territoire à des défis et des enjeux qui dépassent largement leur seul champ de compétence et leur seule capacité d'intervention. Citons ici les enjeux relatifs à la préservation du territoire agricole menacé par l'urbanisation et la spéculation financière ; ceux relatifs à la traçabilité, à la qualité et à la valorisation des productions locales et, du même coup, au développement économique et à l'emploi dans la filière agro-alimentaire, au maintien d'une agriculture paysanne ou familiale, à l'installation de jeunes agriculteurs ; ou encore ceux relatifs au ménagement des ressources naturelles, dont les ressources hydrauliques, à la protection des paysages et du patrimoine naturel, etc.

Ces questions traversent toutes les formes de l'agriculture des Bouches-du-Rhône et de la région PACA, qu'il s'agisse des grandes exploitations compétitives au niveau international (notamment en Camargue, Crau, production maraîchère sous serres du bassin de Berre, etc.), des domaines viticoles bien repartis dans l'espace départemental, ou encore des exploitations familiales plus engagées dans l'agriculture raisonnée et l'agriculture bio.

Quel est ou quel peut être le rôle des maires, des communes ou des organisations intercommunales dans le maintien, le développement, la diversification de l'activité agricole sur leur territoire, en partenariat direct ou indirect avec les autres collectivités territoriales, la Chambre d'Agriculture, la SAFER et les coopératives d'agriculteurs. Si la marge d'action des Maires peut paraître limitée en matière de lutte contre l'insécurité foncière ou de prix suffisamment rémunérateurs à la production, face aux pressions de la grande distribution ou d'une concurrence internationale non régulée, en revanche les concours qu'ils peuvent apporter aux politiques de soutien engagées soit au niveau national, soit par le Conseil Régional et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône pour aider les agriculteurs à se fédérer, à coopérer et à mutualiser davantage, ne peuvent pas être sous-estimés<sup>15</sup>.

Le rôle d'intermédiation que peuvent jouer les organisations coopératives d'agriculteurs pour infléchir les comportements individualistes de leurs membres et les associer davantage aux politiques d'aménagement et de développement de leur territoire est notoire. Ces structures sont des alliées incontournables pour la mise en œuvre des politiques locales de maintien de l'espace productif agricole et des emplois qui lui sont liés, de la valorisation des produits du terroir, de la protection de l'environnement et du patrimoine, du développement du tourisme, etc.

On s'attachera notamment ici à souligner ici le rôle complémentaire que peuvent jouer d'autres types de coopératives encore trop faiblement implantées dans les Bouches-du-Rhône et en PACA : les CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole).

---

<sup>15</sup> Le plan agricole lancé par le préfet des Bouches-du-Rhône en 2010, avec l'appui du Conseil Général et de la Chambre d'Agriculture constitue, à cet égard, un cadre réglementaire approprié pour l'organisation de partenariats entre acteurs publics (notamment les collectivités locales) et acteurs privés (notamment les agriculteurs organisés en coopératives).

Ses principaux enjeux du plan agricole sont la rationalisation de l'utilisation de l'espace agricole pour lutter contre l'étalement urbain (dans le cadre de la loi S.R.U.), la lutte contre le mitage de l'espace agricole, le développement de pratiques plus respectueuses de l'environnement, de la biodiversité, de la qualité des produits alimentaires, une meilleure gestion concertée de l'eau, une incitation à la création ou à la reprise d'exploitations agricoles (50% des exploitants agricoles ont plus de 50 ans) et à l'installation de jeunes agriculteurs, l'application des SCOT et de la D.T.A. (Directive Territoriale d'Aménagement du département), etc.

On voit bien que les maires ont toute leur place, dans la mise en œuvre de ce plan, notamment dans les applications de la loi SRU, la lutte contre le mitage, la gestion concertée de l'eau ou encore dans le respect des SCOT et de la D.T.A.

### 31. Les C.U.M.A. des coopératives de proximité au service d'une agriculture familiale et d'un projet de développement rural durable

Les objectifs traditionnels des C.U.M.A. se conjuguent avec ceux des organisations professionnelles engagées dans le développement agricole et rural : chambres d'agriculture, coopératives de transformation, syndicats, instituts techniques (INRA, CEMAGREF, ADEME) et Ministères de l'Agriculture, de l'écologie, etc. : optimiser l'utilisation de la mécanisation pour diminuer les coûts de production, améliorer l'organisation du travail, développer la formation professionnelle et le conseil sur la mécanisation et l'organisation des exploitations agricoles, contribuer au maintien d'une agriculture familiale à petite ou moyenne échelle.

L'accroissement de la taille des exploitations et la forte diminution du nombre des exploitants dans toutes les régions, au cours des trente dernières années notamment, ont rendu possible l'amortissement individuel d'un matériel agricole de plus en plus perfectionné et coûteux, pour les plus gros exploitants ; ce fut le cas dans notre région, par exemple, pour l'acquisition des machines à vendanger.

Pourtant, le pourcentage d'agriculteurs organisés en CUMA a fortement augmenté, en moyenne nationale, passant de 30 à 45 voire à plus de 50% dans les régions de l'ouest et du centre, alors qu'en PACA il reste inférieur à 30%. Ce faible taux peut s'expliquer par la nature des cultures (notamment le maraîchage diversifié et la viticulture), mais aussi par les comportements individualistes générés par la rente foncière qu'ont pu tirer bon nombre de viticulteurs ou autres exploitants de la vente d'une partie du patrimoine foncier, dans une région où la pression immobilière est très forte.

*Les CUMA : une démarche coopérative à même d'apporter une contribution innovante au traitement des problématiques auxquelles l'intervention publique locale est confrontée*

En revanche, ce faible taux d'implantation des CUMA en PACA et dans le 13 ménage des marges d'expansion pour **ces coopératives qui ont su apporter un certain nombre de réponses innovantes aux problèmes d'aménagement et de développement rural** auxquels sont confrontés aujourd'hui les collectivités locales. Citons notamment :

- **Les ateliers coopératifs de petite transformation dans une logique de circuits courts.** Ces CUMA répondent aux besoins des agriculteurs qui souhaitent développer la transformation de leurs produits agricoles fermiers en leur donnant accès à un outil de travail performant, aux normes et à moindre coût partagé, à l'échelle d'un ou de plusieurs départements limitrophes. Ces ateliers peuvent concerner des produits animaux (bovins, ovins, caprins, porcins ou volailles) qu'il s'agisse de première transformation (abattage, découpe) ou de deuxième (charcuterie, plats cuisinés, etc.). D'autres ateliers visent des produits végétaux et produisent jus de fruits, confitures, tapenades, etc<sup>16</sup>.

<sup>16</sup> Cf. Site internet de la fédération régionale des CUMA de Languedoc – Roussillon : [http://www.languedoc-roussillon.cuma.fr/emploi\\_en\\_Cuma/croc](http://www.languedoc-roussillon.cuma.fr/emploi_en_Cuma/croc) , Projet CROC. Voir également : **Projet ARCOP** (Ateliers Ruraux Collectifs de Proximité) et **Projet ATOMIC** (Ateliers de Transformation Modulaires Innovants et Collectifs)

- **Gestion des déchets organiques exogènes agricoles et des effluents agricoles** : le réseau CUMA développe depuis plusieurs années le compostage des déchets verts et le co-compostage (effluents d'élevage et déchets verts) gérant ainsi des déchets des collectivités locales. Les déchets exogènes agricoles sont des films plastiques agricoles usagés (FPAU), les emballages de produits phytosanitaires, les huiles, les pneus, etc. ; le réseau des CUMA s'implique dans les opérations de collecte de ces déchets. LA FNCUMA s'emploie à accompagner le réseau en diffusant les références et l'expertise techniques, en mobilisant les appuis méthodologiques et réglementaires, en partenariat avec l'ADEME, Coop de France, etc.
- **CUMA, territoires et économie sociale** : de nombreuses CUMA contribuent à des projets territoriaux : énergie, entretien de l'espace (berges, ruisseaux, débroussaillage), gestion de l'environnement (collecte et recyclage des déchets ...), aménagement rural etc., ce qui les amène à nouer des partenariats avec d'autres acteurs locaux privés (associations, artisans...) et plus difficilement avec les collectivités locales en raison des contraintes réglementaires liées à leur statut particulier<sup>17</sup>

Le Portail des Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) et de leur Réseau Fédératif : <http://www.cuma.fr/>

### **32. Les AMAP<sup>18</sup> et leur réseau régional "Alliance Provence" : un mouvement en faveur de l'agriculture de proximité pour la participation des citoyens au maintien des circuits courts des agricultures locales<sup>19</sup>**

Les prémices d'une évolution du paysage agricole sont aujourd'hui clairement perceptibles :

- développement croissant de l'agriculture biologique (chaque semaine, une Biocoop se crée en France, développement de rayons bio dans les grandes et moyennes surfaces),
- apparition de nouveaux profils d'agriculteurs (plus de 60 % des installations en PACA se réalisent hors-cadre familial, une part croissante des installations sont réalisées hors dispositifs d'aide à l'installation).

Le développement des AMAP participe à l'évidence de ce processus de transformation<sup>20</sup>. **Ces associations veulent porter un partenariat de proximité équitable entre agriculteurs et**

<sup>17</sup> La facturation des services rendus à des « tiers non associés », (par exemple des collectivités locales) ne doit pas excéder le 1/5<sup>e</sup> du chiffre d'affaires annuel et doit correspondre au champ d'action prévu dans les statuts de la CUMA. Ce plafond est relevé pour les CUMA qui travaillent pour les petites communes rurales.

<sup>18</sup> AMAP : Association pour l'Aide au Maintien de l'Agriculture Paysanne.

<sup>19</sup> La rédaction de cette fiche s'inspire essentiellement de l'exposé du coordinateur régional des AMAP de PACA, présenté le 20/01/2011 devant la commission cadre de vie du Conseil Départemental de Concertation (C.D.C.) du Conseil Général 13.

<sup>20</sup> En région PACA, on est passé de 3 AMAP en 2001 à 156 AMAP en 2010 (soit plus de 25.000 consommateurs). Dans les Bouches du Rhône, on compte aujourd'hui (2011) : 64 AMAP, dont 22 sur la seule ville Marseille, 10 projets de création d'AMAP, plus de 80 producteurs concernés pour un chiffre d'affaires de 3,6 Millions d'euros.

## consommateurs fondé sur la solidarité, la transparence, la confiance et la qualité des produits.

*Les AMAP : quand une démarche militante et citoyenne concourt à la réalisation des ambitions affichées dans les projets de développement de territoire portés par les communes et par leur regroupement*

Une AMAP repose sur un système d'engagements réciproques. Les consommateurs achètent à l'avance une partie de la récolte sur une période donnée à un coût équitable (pour le consommateur et pour le producteur). Ils partagent avec l'agriculteur les risques liés à son activité (intempéries, parasites...) et participent en tant qu'adhérents-consommateurs à la vie de l'AMAP (distribution, communication, animation...). Les producteurs s'engagent à fournir

périodiquement des produits sains et frais, à distribuer leurs éventuels surplus de production et à se reconvertir (s'ils ne le sont pas déjà) en agriculture biologique. Tous s'engagent à respecter la charte des AMAP

ALLIANCE PROVENCE (le réseau régional des AMAP) au-delà de ses missions statutaires<sup>21</sup> travaille à l'organisation d'une offre en circuits-courts et en produits de l'agriculture biologique. Elle œuvre également au renouvellement des générations d'agriculteurs car s'il y a de plus en plus de candidats à l'installation, l'accès au foncier et aux capitaux sont des freins importants, notamment dans les zones rurales périurbaines des Bouches-du-Rhône et de la Région PACA. Par delà, le développement des "paniers", le projet des AMAP et de leur réseau régional vise la mobilisation des citoyens pour défendre la réalisation de « territoires nourriciers » :

- pour sensibiliser les élus locaux, et/ou légitimer les initiatives qu'ils peuvent prendre eux-mêmes, pour préserver les terres agricoles, les exploitations familiales et les paysans ;
- pour jouer un rôle de veille sur les territoires (implantation de nouveaux hypermarchés et artificialisation de terres liée à la pression foncière et à la spéculation immobilière) ;
- pour mener des actions innovantes : achats collectifs de terres [(GFA, Terre de Liens), (fonds de garantie solidaire du MIRAMAP, 22..)], soutenir la création de cantines bio (comme le fait déjà le Conseil Général 13; voir aussi la convention paniers frais signée avec la SNCF) ;
- pour défendre le maintien des outils du développement agricole (abattoirs de proximité, ateliers de transformation de produits de l'élevage, du maraîchage...).

**Les partenariats des AMAP et de leur réseau régional avec les collectivités territoriales sont multiples.** A l'échelon local, des communes mettent des **locaux à disposition** pour l'organisation des points de distribution. Alliance Provence a participé fortement à **l'élaboration de la charte agricole de la communauté d'agglomération Aubagne - Pays**

<sup>21</sup> **Au niveau éthique et juridique** : Alliance Provence est garante de la préservation des fondements du concept AMAP et donc exerce un contrôle sur l'entrée et la sortie. **Au niveau de la coordination du réseau et de l'accompagnement des AMAP et des producteurs** : Alliance Provence favorise les échanges de pratiques, développe des outils techniques et pédagogiques à destination des AMAP et des producteurs. **Au niveau médiatique** : Alliance Provence organise la promotion du concept. **Au niveau éducatif** : Alliance Provence défend et promeut une agriculture de proximité, et s'engage dans le maintien de terres fertiles, l'installation de jeunes en agriculture et le développement d'une agriculture écologiquement responsable. **Au niveau politique** : Alliance Provence participe à des commissions agricoles au sein des collectivités territoriales et des coordinations inter associatives, afin de favoriser la mise en place d'actions en faveur de la souveraineté alimentaire sur les territoires.

<sup>22</sup> MIRAMAP : Mouvement Interrégional des AMAP

**de l'Etoile** et s'implique autant que faire se peut dans les dispositifs de concertation qui se mettent en place dans les territoires du département 13 et de PACA (Agenda 21, SCOT...)

Alliance Provence, créé en 2001, en même temps que les premières AMAP, dans la communauté d'agglomération d'Aubagne, a bénéficié d'une première convention triennale de développement du Conseil Régional PACA qui lui a permis de recruter un collaborateur à plein temps ; à partir de 2003, un cofinancement est conclu avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

Enfin, Alliance Provence suit de près les projets en cours d'installation et d'accompagnement de paysans membres ou candidats adhérents des AMAP, dans divers territoires de PACA et des Bouches-du-Rhône, notamment ceux de Miramas et du Pays d'Aix.

**Alliance Provence**

17 rue Daniel Melchior

83000 Toulon

Tél : 04 94 98 80 00

<http://allianceprovence.org/>

**Pour en savoir plus :**

**Mouvement interrégional des AMAP**

<http://miramap.org/>

**Coop de France Alpes Méditerranée**

Vieille Route de Salon

BP 5- 13330 Pélissanne

Tél: 04 90 55 45 45

<http://www.coopdefrance-alpesmediterranee.coop/>

**Coop de France**

43 Rue Sedaine - CS 91115

75538 PARIS Cedex 11

Tel : 01 44 17 57 00

[www.coopdefrance.coop/](http://www.coopdefrance.coop/)

**Le site internet du réseau rural français**

[www.reseaurural.fr](http://www.reseaurural.fr)

**Terre de liens**

10, rue Archinard

26400 Crest

Tél. : 09 70 20 31 00

<http://www.terredeliens.org>

**Terres en Villes**

40, avenue Marcelin Berthelot

BP 2608 – 38036 Grenoble Cedex 2

Tél. : (33) 4 76 20 68 31

<http://www.terresenvilles.org>

## 4. Promouvoir un commerce et un tourisme responsables

Pour œuvrer au développement économique de leur territoire, les communes et leurs regroupements disposent de moyens non négligeables. L'action économique, si elle s'appuie usuellement sur des opérations d'aménagement, relève également d'autres axes d'intervention, notamment en ce qui concerne les champs du commerce et du tourisme, aujourd'hui au cœur des débats d'un « développement maîtrisé ».

A titre d'exemple, la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile s'appuie sur des processus de concertation pour développer ses politiques territoriales. Ainsi, avant l'Agenda 21, des actions ont été menées sur le territoire, telles que la conception d'une Charte agricole qui marque le début du développement durable sur le Pays d'Aubagne et de l'Etoile. Rappelons que le développement durable est un concept visant le développement d'activité viable économiquement, soutenable sur les plans environnementaux et sociaux. La démarche EVEIL (Cf. Citoyens de la Terre ci-dessous) a été mobilisée pour structurer un volet de l'agenda 21.

L'engagement vis-à-vis d'un commerce et d'un tourisme responsable peut également être favorisé par tout type de collectivité ou établissement public, ainsi que le propose Var Equitable, à travers le soutien à l'action publique et privée en faveur du commerce Equitable.

### 41. La démarche Eveil, tourisme responsable et solidaire, de Citoyens de la Terre

#### *Pays d'Aubagne et de l'Etoile*

La Démarche EVEIL « Tourisme et Loisirs Responsables et Solidaires » est un véritable outil de pilotage territorial pour un tourisme responsable. Cette démarche d'évaluation partagée est mise en œuvre depuis 2007 avec des professionnels sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile à la demande de la Communauté d'agglomération, dans le cadre de son agenda 21.

*La démarche Eveil : une initiative associative pour fédérer des engagements en faveur du tourisme responsable dans le cadre d'un projet intercommunal*

La visée est de développer « une activité touristique qui met en place des pratiques respectueuses de l'environnement naturel et socioculturel et qui participe de manière éthique au développement économique local. Elle favorise ainsi la prise de conscience du touriste vis-à-vis des impacts qu'il peut avoir sur le territoire et le rend acteur de sa consommation<sup>23</sup> ». Concrètement, des professionnels du tourisme et des loisirs volontaires s'engagent à évaluer leurs pratiques et à les faire évoluer dans le sens d'un tourisme durable et s'impliquent dans des logiques de coopération et de mutualisation économique au profit du territoire.

Le projet pilote mis en œuvre sur le Pays d'Aubagne et de l'Etoile, défini en collaboration avec le service Tourisme et relations internationales et le service Développement Durable de la Communauté d'agglomération, associe la DREAL<sup>24</sup>, le Conseil Général 13 et le comité départemental du tourisme. Des groupes de travail impliquent des structures touristiques,

<sup>23</sup> Charte EVEIL Tourisme :

<sup>24</sup> Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du Logement

publiques et privées, d'hébergement, de restauration et de loisirs, des élus du territoire, de la commune, des services techniques. Un outil de questionnement sur les pratiques est proposé, composée de 65 critères environnementaux et socioéconomiques, et permet au professionnel travailler sur les points forts et les points faibles de son activité. Une étiquette « EVEIL-Tourisme » est délivrée pour présenter le niveau d'évolution du professionnel dans sa démarche. Eveil est une démarche collective de Progrès sans être un label, pour rester dans une démarche d'évolution complémentaire des labels existants.

Les préconisations concernent les structures, mais également le territoire : à titre d'exemple, un projet de composteur a vu le jour pour un restaurant, qui a été travaillé pour sa réalisation en relation étroite avec les services de la Communauté d'Agglomération. L'office du tourisme intercommunal s'attache activement à la promotion de la démarche EVEIL. L'engagement récent d'artisans d'art (céramiste, potier, santonnier) permet de travailler sur le développement de circuit court par la valorisation de la production locale chez les hébergeurs et restaurateurs. L'implication dans le temps des techniciens comme des élus est une clé de réussite de la démarche : sur ce type de démarche, l'échelle et l'identité territoriale sont essentielles pour rendre attractif le territoire et maximiser les impacts en termes de développement local.

<b>L'intérêt de la démarche EVEIL -Tourisme pour les territoires</b>	
<p><b>Pour les citoyens (société civile)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Profiter de loisirs tout en respectant des critères d'utilité sociale et de préservation de l'environnement</li> <li>- Exercer sa liberté de choix et de contrôle sur l'économie de son territoire</li> <li>- Influencer la mise en place d'une démarche responsable dans les activités touristiques</li> <li>- Participer à la démarche de développement durable du territoire (Agenda 21 local)</li> </ul>	<p><b>Pour le territoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conforter le développement touristique du territoire, en valorisant et préservant la richesse du patrimoine naturel et culturel, la qualité de vie et la beauté des paysages</li> <li>- Faire connaître aux visiteurs l'engagement de développement durable du territoire</li> </ul>
<p><b>Pour les professionnels du tourisme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'image de l'entreprise par la mise en œuvre concrète de la responsabilité sociale et environnementale</li> <li>- Mobiliser son personnel autour d'un projet nouveau et fédérateur source de motivation et d'implication</li> <li>- Mettre en œuvre une démarche nouvelle en matière de protection de l'environnement naturel et culturel</li> <li>- Réduire ses coûts d'exploitation et mieux maîtriser ses charges</li> <li>- Anticiper l'application de la réglementation en matière d'environnement et de sécurité</li> </ul>	<p><b>Pour la collectivité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation des acteurs économiques et des professionnels qui participent généralement peu aux démarches d'Agenda 21 local</li> <li>- Travail collaboratif avec les professionnels pour une meilleure adaptation aux besoins de terrain</li> <li>- Enrichissement de l'action de l'Agenda 21 au titre du développement du tourisme local</li> </ul>

**Citoyens de la terre**

14 Rue Berlioz

13006 Marseille

Tél. : 04 91 53 74 65

<http://www.citoyensdelaterre.org/>

<http://eveil-tourisme-responsable.org>

## 42. Var Equitable : un partenariat au service du commerce équitable

### Toulon (Var)

Créée fin 2003, l'association Var Equitable a pour objectif de promouvoir les principes et produits du commerce équitable. Pour cette coordination composée d'une dizaine d'associations de sensibilité diverses (CCFD, ATTAC, Jeune Chambre Economique, ...), le commerce équitable ne revêtra une ampleur significative que si la demande des particuliers est relayée par la commande publique. Var Equitable souligne la responsabilité majeure des collectivités locales et autres institutions publiques : au cœur des territoires et au plus près de la population, elles sont en mesure de jouer un rôle essentiel de levier économique et éducatif en faveur du commerce équitable.

*Quand une charte vient sceller l'engagement des communes en faveur du tourisme équitable*

Var Equitable intervient dans différentes directions : la sensibilisation du grand public, des scolaires, des collectivités locales, des entreprises, la facilitation de l'achat responsable (notamment article 53 du CMP), l'encouragement à la création de lieux de vente de produits équitables, l'appui à l'engagement des collectivités et des entreprises par la signature

d'une charte<sup>25</sup>. La charte est un outil de mobilisation et le guide Var Equitable, un support à l'action.

La nouvelle édition du guide Var équitable<sup>26</sup> cible les collectivités et les entreprises pour les aider à adopter une politique d'achats solidaires. Ce guide rappelle les fondements du commerce équitable et les textes officiels s'y rapportant ; il précise les modalités pratiques de passation des marchés ; il énumère les différents produits issus du commerce équitable et donne les adresses des principaux fournisseurs. Il dispense des conseils favorisant l'engagement de politique d'achats solidaires.

La promotion de la charte a conduit une vingtaine de communes à s'engager, mais aussi un lycée. A titre d'exemple, la commune de Sanary a engagé avec Var Equitable le projet « Ecole Equitable », action de sensibilisation à travers l'organisation de goûters et d'interventions en classe, sur la base d'une convention pluriannuelle. L'association collabore à l'organisation du marché bio équitable de la commune de Sanary. Var Equitable favorise la pratique d'achats des collectivités, en tant que facilitateur d'achats groupés. L'association travaille avec le SIVAAD<sup>27</sup> sur la promotion d'achats de produits issus du commerce équitable. Pour être pleinement visible et efficace, la mise en oeuvre d'une politique d'achats de produits équitables doit s'accompagner d'actions de sensibilisation des habitants ainsi que des personnels des services et entreprises concernés.

#### **Var équitable**

6, rue Notre-Dame  
83000 Toulon  
Tél. 09 52 05 19 74  
<http://var-equitable.org/>

<sup>25</sup> [http://var-equitable.org/charte\\_01.htm](http://var-equitable.org/charte_01.htm)

<sup>26</sup> [http://var-equitable.org/guide\\_var\\_equitable.htm](http://var-equitable.org/guide_var_equitable.htm)

<sup>27</sup> Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

### 43. "Les Hautes terres de Provence" : Promouvoir un tourisme responsable

*Le Caire (04)*

L'association "Les Hautes Terres de Provence" est un Office Intercommunal de Tourisme couvrant les deux cantons de la Motte du Caire et de Turriers, territoire des Alpes de Haute Provence, bordé au sud par Sisteron et au nord par le lac de Serre-Ponçon. Il est composé d'une vingtaine de villages de moyenne montagne totalisant une population de moins de 4000 habitants.

*Un office de tourisme associatif devient une agence réceptive et un bureau d'études pour promouvoir un tourisme rural responsable*

Sur ce territoire à l'écart des axes routiers et peu fréquenté des touristes, l'Office a adopté une politique originale de développement suivant trois axes complémentaires : information, agence réceptive de commercialisation de produit touristique clef en main et bureau d'étude et de développement au service des communes pour un

aménagement touristique solidaire, respectueux de l'environnement et créateur d'emplois. Suivant ce tryptique, plusieurs projets ont ainsi vu le jour : Via Ferrata de la Grande Fistoire sur la commune du Caire (plus de 50 000 personnes l'ont fréquentée à ce jour), Sentier des Contes sur la route des rochers qui parlent (prix national de l'initiative touristique), accueil de collégiens du Monde, etc...

Le principe d'émergence de ces projets consiste à proposer gracieusement aux communes des développements dont l'Office assure lui-même par la suite la gestion en créant les emplois associés. Les ressources ainsi créées permettent d'abonder la part d'autofinancement de l'Office jusqu'à un pourcentage pouvant atteindre 90%, soulageant de fait les communes qui auraient été dans l'incapacité de se financer un tel service. Créé en 1994, l'Office compte 5 emplois permanents et 1 à 2 saisonniers

#### **Les Hautes Terres de Provence**

Maison du Tourisme

04250 Le Caire

Tél : 04.92.68.40.39

<http://www.hautesterresprovence.com/>

<http://www.sentiersdescontes.com/>

<http://www.viaferrata-alpes.com/>

#### **Pour en savoir plus :**

Union Nationale des Associations de Tourisme PACA :

<http://www.unat-paca.asso.fr/>

Démarche Agenda 21 Pays d'Aubagne et de l'Etoile :

<http://www.agglo-paysdaubagne.com/fr/developpement-durable/laphilosophie/agenda-21/index.html>

Pour en savoir plus sur les Agenda 21 locaux :

<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=13350>

PRIDES CARAC'TERRES : [www.carac-terres.fr/](http://www.carac-terres.fr/)

La plateforme nationale de concertation pour un commerce équitable (PFCE)

<http://www.commerceequitable.org/>

Territoires de commerce équitable

<http://www.territoires-ce.fr/>

## 5. Maîtriser l'énergie et se déplacer autrement

Depuis la fin des années 1970, la réflexion sur les problèmes environnementaux n'est plus cantonnée aux seuls cercles écologistes. L'environnement est désormais devenu un objet de préoccupation et d'intervention des collectivités publiques. L'adoption de la Convention-cadre sur le changement climatique à Rio en 1992, puis du protocole de Kyoto en 1997, a marqué à cet égard un changement majeur. La lutte contre le réchauffement de la planète et la réduction des émissions de gaz à effet de serre constituent désormais un objectif commun à l'ensemble des politiques publiques. S'inscrire dans cette perspective, c'est accepter de remettre en cause des choix de développement, un rapport à des ressources naturelles longtemps considérées comme abondantes mais qui se révèlent aujourd'hui rares et coûteuses. C'est le cas bien sûr des ressources fossiles (pétrole, gaz, charbon, métaux, ...), mais aussi de bon nombre de ressources considérées comme renouvelables parce qu'issues du vivant, mais pour lesquelles la demande augmente plus vite que la capacité des écosystèmes à les produire.

Les "Grenelle de l'environnement" sont emblématiques d'une volonté nouvelle d'inscrire avec force cette préoccupation dans les logiques d'action et les stratégies de développement des organisations. L'enjeu est de promouvoir une croissance "verte" créatrice d'emplois et de bien être et nécessairement plus économe en ressources naturelles. Lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie c'est inmanquablement interpeller les communes et leurs groupements. C'est solliciter leur contribution en vue de relever les défis que représente la maîtrise des enjeux associés aux questions des transports, de l'aménagement urbain, de la construction, de l'habitat et de l'énergie.

Qu'il s'agisse de l'élaboration d'un agenda 21 local, de la mise en place d'un plan énergie climat (pour les collectivités ou EPCI de plus de 50 000 habitants) ou - comme le prescrit la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 - de produire une analyse de la mobilité pour mieux prendre en compte les besoins de déplacements des populations et des territoires en limitant au maximum leurs impacts environnementaux, les organisations de l'économie sociale et solidaire peuvent être des partenaires précieux dans la conduite de l'action locale d'intérêt général.

### 51. AutoPartage Provence

#### *Marseille*

Créée à Marseille en mars 2002, AutoPartage Provence est un service de gestion de flotte de véhicules, qui permet leur utilisation successivement par plusieurs personnes. L'objectif est de proposer aux usagers de ce service une souplesse d'utilisation proche de la voiture particulière sans avoir les contraintes que sa possession génère. Adhérer à AutoPartage Provence est aussi présenté comme un acte militant : c'est devenir acteur du développement durable et d'une nouvelle économie sociale et solidaire à Marseille, c'est exprimer sa volonté de limiter l'impact de ses déplacements sur l'environnement.

Concrètement, adhérer à une structure d'auto-partage, c'est avoir une voiture près de chez soi, grâce à un réseau de stations au cœur des quartiers d'habitation ou d'activité. C'est pouvoir y accéder de façon permanente en libre-service et effectuer des trajets pouvant durer d'une heure à deux jours mais sans posséder de voiture. L'opérateur gère les véhicules (achat, assurance, entretien, réparations, carburant, etc.) et les utilisations sont facturées à l'heure et au kilomètre.

AutoPartage Provence est une coopérative de consommateurs, cela signifie que ce sont les utilisateurs du service qui en sont les propriétaires, (les sociétaires). Ils apportent la majorité du capital social et définissent les orientations stratégiques de l'entreprise. L'implication active des usagers-adhérents au fonctionnement du service permet de garantir des prestations de qualité et des tarifs les plus bas possible.

La Mairie de Marseille soutient le développement de l'auto-partage et des partenariats ont pu être mis en place avec la Régie des Transports de Marseille (RTM)<sup>28</sup> et avec des loueurs de voitures. Le soutien des collectivités locales est souvent un préalable indispensable au développement de ce type de service. Sans leur soutien, il y a peu de chance que des

*Des communautés d'agglomérations deviennent sociétaires d'une société coopérative d'intérêt collectif pour développer l'auto-partage*

nouvelles initiatives émergent ou se développent rapidement. Pour soutenir l'auto-partage, la collectivité locale peut attribuer des emplacements de stationnement, participer à leur aménagement et à leur signalisation, utiliser l'auto-partage pour les déplacements de ses agents, inciter l'opérateur de transport collectif à proposer des offres combinant

transport en commun et Auto-partage ou encore soutenir la promotion du service via ses outils de communication (revue municipale, panneaux d'affichage, site Internet...).

AutoPartage Provence est membre du Réseau France-AutoPartage qui regroupe tous les opérateurs locaux indépendants qui souhaitent mutualiser leurs bonnes pratiques et réaliser ensemble les investissements nécessaires au bon fonctionnement des services.

Dans les agglomérations de Strasbourg, Lille ou Bordeaux, les services d'auto-partage se sont organisés en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Cela a permis aux collectivités locales de participer à hauteur de 20% dans le capital de la structure et de la subventionner. Cette participation donne d'emblée une visibilité et une reconnaissance locale au projet.

#### **AutoPartage Provence**

134, rue de Rome

13006 Marseille

Tél : 04 91 00 32 94

<http://www.autopartage-provence.com/>

## **52. Le projet Enercoop PACA**

Le projet Enercoop est né au printemps 2004 de la volonté d'acteurs de l'économie sociale et solidaire et des énergies renouvelables de réinventer un modèle éthique et responsable de production d'énergie. Cette initiative visait à répondre à une quadruple ambition : promouvoir les énergies renouvelables, œuvrer à la maîtrise de la consommation d'énergie, décentraliser la production et offrir à chaque citoyen la possibilité de s'approprier l'accès à l'énergie.

En septembre 2005, Enercoop naît juridiquement sous la forme d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).<sup>29</sup> **L'ambition est de construire un modèle d'organisation viable**

<sup>28</sup> Grâce au partenariat mis en place avec la RTM, l'adhésion gratuite aux services d'AutoPartage Provence est proposée pendant six mois à tout abonné annuel aux transports urbains adhérent au Club Privilège de la RTM.

<sup>29</sup> Cette structure permet un sociétariat hétérogène, en réunissant autour du même projet des acteurs pouvant avoir des intérêts divergents (producteurs, consommateurs, associations, collectivités locales et salariés de la SCIC), selon un fonctionnement démocratique et transparent. Elle garantit le réinvestissement de la quasi-totalité des bénéfices au profit de la production d'énergies renouvelables et de la maîtrise des consommations.

**à l'échelon local et susceptible de réunir élus, consommateurs, producteurs et associations dans une démarche de service collectif décentralisé.** En septembre 2006, Enercoop reçoit l'agrément « entreprise solidaire ». A cette même époque les premiers contrats de fourniture d'électricité sont signés, avec des professionnels d'abord aussitôt rejoints par des particuliers militants (consomm'acteurs). Bon nombre d'entre eux s'engagent dans la démarche et adhèrent au capital de la SCIC. Enercoop compte aujourd'hui 9000 consommateurs et 6000 sociétaires. Enercoop essaime son modèle en créant des coopératives locales et citoyennes de l'énergie.

*Des collectivités territoriales appelées à s'engager dans une SCIC pour développer la production d'énergie verte*

C'est ainsi qu'Enercoop PACA voit le jour en 2010. Collectif citoyen dans un premier temps, Enercoop PACA s'est constituée en association loi 1901 afin de préfigurer la société coopérative d'intérêt collectif qu'elle a vocation à devenir. Elle réunit autour de ses projets de nombreux acteurs et notamment l'Agence Provençale pour une Economie

Alternative et Solidaire (APEAS) ainsi que le Conseil Régional PACA. A l'instar d'Enercoop Rhône-Alpes, Enercoop PACA envisage de s'engager dans la production d'énergie hydroélectrique. Elle examine la faisabilité de projets d'implantation de turbines hydroélectriques sur certains canaux d'irrigation de la région. A cette fin, Enercoop PACA s'est rapprochée du syndicat intercommunal du canal des Alpes septentrionales (SICAS)<sup>30</sup> afin d'étudier la possibilité d'y installer deux turbines de 150 kW chacune. A terme, deux chutes pourraient être équipées. Leur exploitation se ferait alors dans le cadre de la société coopérative d'intérêt collectif et les bénéfices attendus seraient réinvestis localement pour concourir au développement des énergies renouvelables et à la maîtrise des consommations d'énergie.

D'autres initiatives de même nature se développent en région PACA. Ainsi en est-il du projet de création d'une coopérative d'énergie verte, porté par le Pôle d'Initiatives Local d'Economie Solidaire (PILES) de Digne accompagné par l'association GESPER<sup>31</sup>. Ce projet a aussi pour ambition première d'agir dans tous les domaines relevant de la maîtrise des consommations d'énergie ainsi que de la promotion et du développement des énergies renouvelables dans une perspective d'autonomie accrue. Une association de préfiguration de la future coopérative «Energ'Ethique 04 », a été créée le 7 juin 2011 pour initier les premiers projets et impliquer les différents acteurs concernés (citoyens, associations, collectivités, entreprises).

#### **Enercoop PACA**

<http://www.enercoop-paca.fr/index.html>

<sup>30</sup> Le SICAS regroupe 20 communes du flanc nord des Alpilles et sa mission consiste à gérer l'irrigation des zones agricoles (10 000 hectares) des communes membres.

<sup>31</sup> Depuis 2005, l'association GESPER (Gestion de Proximité de l'Environnement en Région) promeut et aide au développement de pratiques individuelles et collectives plus respectueuses de l'environnement et plus solidaires, notamment dans les domaines de la gestion des déchets, de l'eau et de l'énergie. L'activité de l'association est particulièrement orientée vers la gestion des déchets. Elle s'appuie sur les installations de son [centre d'accueil sur le compostage de proximité](#), avec pour vocation pédagogique de présenter les différentes installations de compostage représentatives de l'offre disponible.

**Pour en savoir plus :**

**ADEME Provence Alpes Côte d'Azur**

2 boulevard de Gabès - BP 139

13267 MARSEILLE Cedex 08

Tél : 04 91 32 84 44

[ademe.paca@ademe.fr](mailto:ademe.paca@ademe.fr)

<http://www.ademe.fr/paca>

**APEAS - agence provençale pour une économie alternative et solidaire**

28 Boulevard National

13001 Marseille

Tél. : 04.91.99.02.40

<http://www.apeas.fr/>

**Agence Régionale Pour l'Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur**

BP 432 000 - 13591 Aix-en-Provence cedex 3

Tél. : 04 42 90 90 90

[contact@arpe-paca.org](mailto:contact@arpe-paca.org)

<http://www.arpe-paca.org>

**Association GESPER**

6 rue A. Lavoisier

04000 DIGNE LES BAINS

Tél/fax : 04 92 34 33 54

[contact.gesper@orange.fr](mailto:contact.gesper@orange.fr)

<http://www.gesper.eu/index.php>

**France-AutoPartage**

5 rue Saint-Michel

67000 Strasbourg

Tél. (+33) 388 23 45 33

[info@franceautopartage.com](mailto:info@franceautopartage.com)

<http://www.franceautopartage.com/>

## 6. Insertion sociale et professionnelle

Le développement d'un chômage de masse au début des années 80, le processus de territorialisation des politiques publiques induit par la décentralisation, le développement d'initiatives locales pour le maintien et la création d'activité ont conduit à reconnaître la place des collectivités territoriales dans le service public de l'emploi et à leur donner des compétences pour conduire des actions visant l'insertion professionnelle et sociale des publics en difficulté.

Au cours des dernières années, bon nombre de lois sont venues renforcer cette responsabilité<sup>32</sup>. L'article L. 311-1 du code du travail stipule désormais que les collectivités territoriales et leurs groupements « concourent au service public de l'emploi ». Les formes que peut prendre l'investissement des communes et de leurs groupements dans ce champ d'intervention sont multiples. On rappellera notamment que, depuis 1982, elles peuvent, avec l'Etat présider à la mise en place de missions locales et de permanences d'accueil et d'information (PAIO) destinées à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. De même, dans le cadre de la mise en place des "maisons de l'emploi", la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 a prévu qu'une collectivité locale ou un établissement public de coopération intercommunale en soit nécessairement partie prenante et siège dans leurs instances de gouvernance. Ces maisons de l'emploi ont vocation à coordonner les acteurs locaux de l'emploi et participent à l'accueil, à l'orientation, et à l'insertion des demandeurs d'emplois et des salariés. La loi du 29 juillet 1998 a institué les plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE) comme outils à disposition des communes et des intercommunalités pour conduire en collaboration avec l'Etat et les autres collectivités territoriales, des politiques d'accueil, et d'accompagnement des personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle. La loi du 23 mars 2006 pour le retour à l'emploi et sur les droits et devoirs des bénéficiaires de minima sociaux ouvre la possibilité aux communes de conclure avec l'Etat des conventions au titre de l'insertion par l'activité économique ; elle leur permet notamment de créer des ateliers et chantiers d'insertion à destination des publics éloignés de l'emploi. Rappelons enfin que dans le cadre de la politique de la ville et notamment dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) ou des partenariats engagés avec l'agence nationale de la cohésion sociale et de l'égalité des chances (ACSE), les communes et leurs groupements apportent des contributions majeures à l'action en faveur de l'inclusion sociale des publics en difficulté.

L'exercice de ces compétences et l'accès à l'efficience dans l'emploi des budgets peut être facilité par l'engagement de coopérations avec les organisations de l'économie sociale et solidaire. Ces dernières sont porteuses de pratiques et d'offres de services susceptibles de devenir des relais précieux pour la mise en œuvre des actions locales en faveur des publics en situation de précarité et d'exclusion.

---

<sup>32</sup> Loi du 18 décembre 2003 portant décentralisation du RMI ; loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ; loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale ; loi du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale ; loi du 23 mars 2006 pour le retour à l'emploi et sur les droits et devoirs de bénéficiaires de minima sociaux.

## 61. Transport Mobilité Solidarité (T.M.S)

Salon de Provence

**Transport Mobilité Solidarité (T.M.S)** a vu le jour le 9 octobre 1997. Opérationnelle depuis le 1er avril 1999, cette association a été créée dans le sillage de la démarche engagée par un collectif d'acteurs constitué à l'initiative de la Mission Locale du Pays Salonais, de la cellule d'appui RMI et du Conseil Général des Bouches-du-Rhône. Appuyée par les élus, T.M.S. a investi la problématique de l'accès au transport et à la mobilité des publics en démarche d'insertion. Son rôle est de **proposer des solutions concrètes pour remédier aux situations d'isolement et aux logiques d'enfermement dans lesquelles tendent à s'installer les publics précarisés** par la maladie, le chômage ou l'échec scolaire.

Sans véhicule ou sans autonomie dans la gestion de ses déplacements, il est très difficile d'accéder à un emploi ou d'intégrer une formation. L'organisation des transports en commun n'est pas toujours adaptée aux attentes des personnes en situation de précarité. Bien souvent, le processus de délitement du lien social dont elles sont l'objet ne leur permet plus d'envisager le recours aux réseaux de proximité comme un moyen de pourvoir à leurs besoins essentiels de mobilité. Face à ces constats, il est apparu nécessaire de mettre en place des actions répondant à la nécessité de **ménager pour ces populations en situation de précarité un "droit à la mobilité"**.

*Des communes et des EPCI s'engagent dans une association pour préserver le droit à la mobilité des publics les plus précaires*

Les objectifs poursuivis visent principalement à développer la mobilité des personnes dans le cadre d'actions de proximité permettant à leurs bénéficiaires d'accomplir les démarches administratives et de recherche d'emploi indispensables au déroulement de leur parcours d'insertion. L'activité de T.M.S. s'est progressivement organisée autour de trois axes de travail principaux : la mobilité (transport micro collectif, prêt de cyclomoteurs, prêts de voitures avec covoiturage), l'accompagnement des publics précaires (accompagnement individuel à une mobilité autonome, accompagnement au permis de conduire) et la sécurité routière (sensibilisation à une conduite responsable, apprentissage linguistique du code de la route, point relais sécurité routière, préparation à l'attestation de sécurité routière).

Au fil des années, TMS a développé un réseau partenarial très dense se donnant ainsi les moyens de rassembler toutes les compétences nécessaires au traitement des problématiques que l'on voulait accompagner. En 2010, ce sont ainsi 1837 personnes qui ont pu bénéficier de ses prestations. TMS travaille avec le Conseil Régional PACA et le Conseil Général des Bouches du Rhône. Son conseil d'administration comprend un collège d'élus locaux et trois communautés d'agglomérations sont engagées dans la mise en œuvre des programmes d'action de l'association (Communauté d'Agglomération « Agglopôle Provence Salon, Etang de Berre, Durance, Communauté d'Agglomération « Arles, Crau, Camargue, Montagnette, Syndicat d'Agglomération Nouvelle Ouest Provence, Communes adhérentes de l'Agglopôle et du Pays d'Arles).

### *Siège Social de TMS*

246 boulevard Ledru Rollin

13300 Salon de Provence

Tél. : 04.90.55.17.09

[tms@wanadoo.fr](mailto:tms@wanadoo.fr)

<http://www.tmsmobilitate.org>

## 62. Association pour l'emploi dans les quartiers A.P.E.Q.

**Marseille**

L'A.P.E.Q., fondée en 2006, a pour objet d'organiser le rapprochement entre le monde du travail et les quartiers en zone urbaine sensible, de construire un lieu de médiation entre les entreprises et les quartiers et de développer au bénéfice de jeunes peu ou pas qualifiés une culture emploi. Ses activités se regroupent autour du concept d'animation emploi.

L'APEQ repère des entreprises localisées dans les quartiers de la politique de la ville et les invite à rencontrer des jeunes dans le cadre de petits déjeuners qui préparent à l'emploi. Son activité est dans l'animation emploi. L'association organise des permanences dans 6 lieux de Marseille où elle reçoit des jeunes trop éloignés du monde de l'entreprise pour pouvoir accéder à un emploi stable. Elle les invite par la suite à rencontrer des directions du personnel qui expliquent le fonctionnement de l'entreprise, ses règles, ses obligations, la nature des emplois proposés et les conditions requises pour pouvoir y répondre. Parmi les entreprises partenaires, on peut citer ADECCO, la BNP, France-Télécom, EDF, SNCF, ARcelor, Elis Propreté, Mac Donald...<sup>33</sup>. L'APEQ intervient aussi dans les lycées et les collèges pour expliquer aux jeunes le fonctionnement du marché du travail.

*Des communes confient à une association une mission d'animation en faveur de l'emploi*

Ce rôle de carrefour se traduit également par des rencontres régulières avec les principaux acteurs de la politique de l'emploi à Marseille : Pôle emploi, Maison de l'emploi, Conseil Général, Conseil Régional, Direction du Travail...

Si la Région et le Département sont les principaux financeurs de l'APEQ, l'association est partenaire de la ville de Marseille dans le cadre de son service emploi. L'APEQ bénéficie d'une convention depuis 4 ans avec la mission emploi de la ville de Marseille en apportant son concours à l'animation emploi. L'association est aussi en relation avec les villes de La Ciotat, Septèmes et Marignane.

Le Budget prévisionnel 2011 de l'APEQ est de 215 556 € dont 60% de charge de personnel. Le Conseil Régional accorde une subvention de 39 000€ (18%), le Conseil Général des Bouches-du-Rhône 30 000 € (14%) et la ville de Marseille 10 000 € (4,6 %). L'APEQ bénéficie aussi de subventions dans le cadre de la politique de la ville : 28 000 € du CUCS de Marseille (13%), 20 000 € du CUCS de La Ciotat (9,2%) et de l'appui du Fonds Social Européen à hauteur de 52 042 €. (24%).

### **Association pour l'emploi dans les quartiers A.P.E.Q.**

185, rue de Lyon  
13 015 Marseille  
Tél : 04 91 02 24 39  
<http://www.apeq.fr>

<sup>33</sup> A l'issue de ces rencontres, des emplois sont proposés aux jeunes. Entre 2008 et 2010, les réalisations de l'APEQ sont les suivantes : 32 petits déjeuners d'entreprises, 660 personnes rencontrées, 313 postes repérés auprès des entreprises partenaires, 115 recrutements réalisés, un partenariat régulier avec 58 structures d'animation.

### 63. Déclic 13, un outil d'insertion sociale et professionnelle

**Istres**

La création de Déclic 13 en 2000, en tant qu'atelier de déménagement social, répond à une demande forte des référents sociaux du CG13, de la CAF, des CCAS au regard des besoins des publics en difficulté sur les territoires des CLI d'Istres/Martigues, d'Arles et de Salon/Gardanne. La zone d'intervention s'est élargie aux territoires des cellules locales d'insertion (C.L.I.) de Berre/Marignane et d'Aix-en Provence.

En 2003, Déclic 13 a été conventionné comme organisme d'utilité sociale, lui permettant d'accueillir des personnels en insertion à l'appui de contrats aidés (1). Déclic13 initie progressivement une activité complémentaire de garde meuble social puis un service de récupération et de valorisation de biens mobiliers. En 2011, l'association porte deux chantiers d'insertion, « Déménagement et garde meuble à caractère social » et « Recyclerie », permettant respectivement l'existence de 12 et 16 postes d'insertion.

*Des EPCI impulsent une charte visant à promouvoir l'usage des clauses d'insertion dans le cadre des marchés publics*

Le métier de Déclic13, l'insertion professionnelle ou insertion par l'activité économique (IAE), ne peut être rapporté à la seule prestation technique permettant le maintien de postes d'insertion. Par exemple, l'activité « Déménagement et garde meuble à caractère social » cherche à répondre aux problèmes spécifiques de mobilité résidentielle des

personnes en difficulté sociale et financière. L'attention portée aux usagers est aussi présente sur l'activité « recyclerie » à travers le développement d'une activité connexe d'éducation à l'environnement.

Une telle activité d'insertion s'appuie naturellement sur des partenariats étroits avec les acteurs de l'emploi et de l'intervention sociale tels que les CCAS, les Maisons de l'Emploi, les centres sociaux, les Maisons de la Solidarité ... La Communauté d'Agglomération de Martigues et le Syndicat d'Agglomération Nouvelle Ouest Provence ont impulsé une charte à l'échelle du SCOT, visant à promouvoir l'usage des clauses d'insertion. La Charte d'engagement pour l'insertion et l'emploi dans le cadre des marchés publics et privés permet aux signataires d'unir et de coordonner leurs actions en matière d'insertion. Dans ce contexte, Déclic 13 intervient notamment pour promouvoir l'usage de ces clauses d'insertion (article 14 et l'article 30).

(1) ART. L.322-4-16-8. du code du travail - *Les ateliers et chantiers d'insertion sont des dispositifs portés par un centre communal ou intercommunal d'action sociale ou par un organisme de droit privé à but non lucratif ayant pour objet l'embauche de personnes mentionnées au I de l'article L.322-4-16 afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle, en développant ces activités ayant principalement un caractère d'utilité sociale, et qui a conclu avec l'Etat une convention visée à l'article précité. Les ateliers et chantiers d'insertion assurent l'accueil, l'embauche et la mise au travail sur des actions collectives de personnes mentionnées au I de l'article L.322-4-16 et organisent le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation de leurs salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable.* Article créé par la loi de programmation du Plan de Cohésion Sociale, 2005

#### **Déclic 13**

bât E19 - Allée des échoppes

13800 ISTRES

[declic13@wanadoo.fr](mailto:declic13@wanadoo.fr)

<http://www.declic13.org/>

## 64. Semailles : un jardin d'insertion du réseau Jardins de Cocagne<sup>34</sup>

### *Bassin d'emploi du Grand Avignon*

Semailles est une association dont la mission est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi dans le secteur de l'agriculture biologique. Elle est porteuse d'une expérience significative dans les territoires de développement du Grand Avignon.

**Semailles connaît un développement régulier de ses activités d'insertion sociale et professionnelle** (champ de l'insertion par l'activité économique – IAE) depuis une quinzaine d'années. Semailles a en effet, créé en avril 1997 un jardin maraîcher<sup>35</sup> qui s'est développé sur 10 ha répartis dans la ceinture verte d'Avignon auquel elle a par la suite associé un jardin pédagogique. Elle a participé à l'opération 30 000 paniers solidaires<sup>36</sup>, avec trois autres réseaux de l'IAE. Elle a créé en juillet 2007 le jardin « Fleurs de Cocagne » qui emploie (en 2010) douze salariés en parcours d'insertion, principalement des femmes qui cultivent et confectionnent 6 400 bouquets par an. L'association porte un projet d'extension en arboriculture, en partenariat avec le Centre hospitalier de Montfavet. Il lui permettra notamment d'accueillir dix nouveaux salariés en insertion et de renforcer l'équipe d'encadrement.

**L'association tient un rôle déterminant dans la création et l'animation des réseaux territoriaux des principaux acteurs de l'insertion**, comme le premier collectif « Off in Bouge l'insertion » élargi aujourd'hui à l'ensemble du département sous l'appellation de Collectif Insertion 84. Depuis les origines de Semailles, ces réseaux d'acteurs collectifs de l'insertion ont assumé une double fonction : une répartition des tâches entre les associations membres du collectif en fonction de leurs métiers<sup>37</sup> et une fonction de représentation, de participation dans les diverses instances institutionnelles comme le PLIE du Grand Avignon, Pôle Emploi, Mission locale, CCAS, Conseil Général etc. Cette fonction garantit une bonne coordination des principaux acteurs associatifs de l'insertion au sein de ces instances. Semailles a aussi joué un rôle essentiel au sein de nouveaux réseaux professionnels régionaux et nationaux et tout particulièrement celui du Réseau Cocagne.

**Semailles développe des innovations exemplaires dans le champ des jardins d'insertion.**

Tout d'abord dans l'innovation des productions des Jardins de Cocagne : la production de fleurs « bio », la confection de bouquets, la commercialisation référencée à un chantier d'insertion avec le concours d'un réseau de distribution de grande surface (celui d'Auchan). Cette innovation est en cours d'essaimage dans d'autres jardins du Réseau Cocagne. En second lieu, dans la création et l'animation du Club d'entreprises partenaires de Semailles,

---

<sup>34</sup> Les Jardins de Cocagne sont précurseurs des circuits courts de distribution de paniers de légumes et fruits frais bio.

<sup>35</sup> En 2010, les cultures maraîchères employaient 22 personnes sur postes conventionnés par l'Etat à 24 heures hebdomadaires, 5 techniciens et cadres permanents qui encadrent et accompagnent les apprentis jardiniers en insertion. Il a été distribué une moyenne de 311 paniers par semaine aux adhérents de Semailles sur 50 semaines en 2010, soit trois fois plus qu'en 2005.

<sup>36</sup> Ces paniers sont livrés aux familles les plus nécessiteuses au tiers de leur valeur. Cette opération a pu être réalisée grâce au concours de divers mécènes (fondation MACIF, Secours catholique ...).

<sup>37</sup> Semailles a pu confier, en 2010, une trentaine d'actions de formation (techniques, linguistiques, savoirs de base...), 26 actions concernant l'amélioration de la mobilité de ses salariés en insertion (code de la route, conduite, location de mobylette...), 20 actions concernant la santé, 21 actions concernant le logement, etc. à telle ou telle structure spécialisée du collectif (par exemple à Déclic ou Cap habitat pour le logement, à Cité-ressources, à AXEFOR, au GRETA pour la formation, etc.).

créé en 2007, qui regroupe aujourd'hui une dizaine d'entreprises de droit commun du bassin d'emploi avignonnais. Ces entreprises apportent un soutien régulier aux diverses activités de Semailles. Ce club fait ainsi « bouger les lignes » entre le monde de l'insertion et celui des entreprises, c'est-à-dire celui du milieu ordinaire de travail.

*L'association joue un rôle déterminant dans la création et l'animation des réseaux territoriaux des principaux acteurs de l'insertion*

Les modalités contractuelles du partenariat avec les collectivités territoriales relèvent du régime classique<sup>38</sup> des subventions d'exploitation pour l'activité centrale d'insertion par l'activité économique des « publics éloignés de l'emploi ». Les produits d'exploitation ou « rémunération des services » (dont vente des paniers) procurent un peu

plus de 30 % des recettes totales du chantier maraîchage et fleurs. L'action Education à l'Environnement et au Développement Durable est couverte par diverses conventions passées avec le Conseil Régional, l'Etat, le Conseil Général, la Ville d'Avignon (CUCS.EEDD) ; mais aussi par de la prestation de services et par du mécénat.

**Association Semailles**

5, rue du 58 RI

84000 Avignon

Tél. : 04 90 16 05 05

<http://semailles.asso.fr/>

**Pour en savoir plus :**

**Solidarité Paysans** – Accompagnement et défense des agriculteurs en difficulté financière.

<http://solidaritepaysans.org/>

**Voisins et Citoyens en Méditerranée**

Réseau d'initiatives de solidarité et de lutte contre la précarité PACA et Languedoc-Roussillon.

<http://www.vcm.1901.org/>

**Le PADES**, outil de promotion de l'auto production

<http://www.padesautoproduction.net/>

**Le réseau des associations d'accueil et de r insertion sociale** - FNARS PACA

<http://www.fnars.org/index.php/les-regions/paca-corse-dom>

**Les associations intermédiaires** - COORACE

<http://www.coorace.org/le-reseau-coorace-provence-alpes-cote-d-azur.html>

**Les Jardins de Cocagne**

<http://www.reseaucocagne.asso.fr/> (site national)

**Les Chantiers Ecole**

<http://www.chantierecole.org/> (site national)

**Les régies de quartiers et de territoire**

<http://www.cnlrq.org/> (site national)

**Sur les clauses sociales dans les marchés publics :**

[http://www.alternatives-economiques.fr/les-clauses-sociales-dans-les-marches-publics\\_fr\\_art\\_719\\_37077.html](http://www.alternatives-economiques.fr/les-clauses-sociales-dans-les-marches-publics_fr_art_719_37077.html)

<sup>38</sup> C'est-à-dire des subventions de la Région (emploi, formation), du département 84 (insertion allocataire RSA, mais, aussi direction économie), du Grand Avignon (insertion) et des engagements de l'Etat (notamment dans le cadre des CUCS).

## 7. Lutter contre la pauvreté

La question sociale est plus que jamais au cœur des politiques territoriales. **Les lois de décentralisation ont confié aux collectivités territoriales et notamment aux communes des compétences essentielles pour agir en faveur de la prévention des exclusions et œuvrer au maintien de la cohésion sociale et au renforcement des solidarités locales.** Au-delà des aides et des accompagnements proposés aux personnes en situation de précarité, l'action sociale des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale s'inscrit dans une logique d'offre de services de proximité qui, incontestablement, participe de la qualité de vie dans les territoires et devient ce faisant, selon un point de vue de plus en plus largement partagé<sup>39</sup>, un facteur majeur de leur attractivité.

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ainsi que la loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale qui a introduit un bloc « action sociale d'intérêt communautaire » parmi les compétences optionnelles des communautés de communes et d'agglomération sont venues étoffer et consolider le spectre déjà très important des dimensions de l'action publique locale en matière d'intervention sociale : aide aux personnes en difficulté, accompagnement vers l'insertion et l'emploi, accompagnement des familles, accompagnement des personnes âgées, action touchant au logement... En outre, depuis 1995, les centres communaux d'action sociale (et le cas échéant, les centres intercommunaux d'action sociale) sont tenus de procéder à l'analyse des besoins sociaux de leur territoire. Ces établissements, leurs techniciens et leurs administrateurs sont donc amenés à envisager l'ensemble des problématiques sociales auxquelles la population est confrontée et ont à échafauder les stratégies d'intervention qui permettront de les accompagner.

Plus que jamais la mutualisation des compétences et des moyens d'intervention apparaît nécessaire. Si la construction d'une politique d'action sociale à l'échelle intercommunale est jugée pertinente, voire indispensable, par une majorité de maires<sup>40</sup>, on peut légitimement penser que, concomitamment, d'autres formes de coopération sont à explorer. **Les organisations de l'économie sociale et solidaire sont porteuses d'une offre de services à caractère souvent innovant qui permettent d'enrichir la palette des possibilités d'intervention dans les territoires.**

### 71. Solid'Arles, un outil territorial de lutte contre la pauvreté

*Arles*

Solid'Arles, « de la terre à l'assiette », est un point de vente solidaire et coopératif. L'association met en œuvre deux activités, la vente solidaire de produits locaux en circuit court et l'animation sur les thématiques de l'alimentation et de la santé. Sa création en 2008 fait suite à une réflexion du CCAS d'Arles sur l'alimentation des publics en situation de précarité, en partenariat avec Solidarité paysans Provence, Voisins et Citoyens en Méditerranée et l'ADEAR. Le CCAS est pleinement membre, suite à une délibération municipale, du Conseil d'Administration, aux côtés notamment des associations de solidarité.

<sup>39</sup> Quelle action sociale pour les petites communes ? – Union nationale des centres communaux d'action sociale, Mars 2007.

<sup>40</sup> 76 % souscrivent à cette perspective si on croit un sondage publié dans la Gazette des communes en janvier 2005.

L'activité de vente solidaire se caractérise par l'existence d'une double tarification et la volonté de travailler avec les acteurs locaux. La double tarification favorise l'accès des plus précaires à une alimentation de qualité. Pour 238 ménages concernés, représentant 10,5% des adhésions (données 2010), 71 % des publics bénéficiant du tarif réduit sont bénéficiaires de minima sociaux. 29 % sont d'autres publics en situation précaire. Les producteurs locaux parcourent moins de 60 Km pour venir à Solid'Arles.

*Un centre communal d'action sociale devient membre du conseil d'administration d'un point de vente solidaire et coopératif*

Solid'Arles poursuit l'objectif de lutte contre la pauvreté grâce à différentes commissions. Concernant l'activité de vente solidaire, les commissions qualité prix et d'attribution des tarifs réduits sont force de bilan et de proposition sur les actions en faveur des publics fragilisés. Des commissions producteurs et consommateurs bénévoles veillent au bon déroulement de l'activité de vente. Les cartes d'adhésion sont d'une même couleur pour tous les publics afin d'éviter toute discrimination. Un comité technique s'implique pour l'activité d'animation. Que ces animations soient à destination des publics fragilisés, du quartier ou à destination d'autres publics, elles concernent les thématiques nutrition & santé, insertion sociale et santé, éducation à la Santé.

Solid'Arles est à 75% en auto financement, les 25% soutenus par les partenaires publics (Etat, Conseil Général, Conseil Régional, Communauté d'agglomération ACCM, Ville) portant sur l'activité d'animation (100 K€). La Ville intervient également par les partenariats mis en place, par exemple avec une infirmière du service communal d'hygiène et de santé qui co-anime des ateliers action sociale santé ou des animations enfants.

Les impacts de Solid'Arles (source : bilan d'activités 2010)	
<p><b>Impacts sociaux/sociétaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mixité des publics, développement de la participation, de la citoyenneté et de la solidarité</li> <li>- Prise en compte de la problématique de l'alimentation de qualité, notamment pour les plus précarisés</li> <li>- Développement de la consommation en fruits et légumes</li> <li>- Prise en compte de la problématique de maintien des activités de production locale, notamment des producteurs les plus en difficulté</li> <li>- Implication des institutions, associations locales, départementales, régionales ...</li> </ul>	<p><b>Impacts en matière de développement local</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dynamisation du quartier, commerce de proximité et animation du quartier</li> <li>- Dynamisation de l'économie locale autour des producteurs engagés dans le projet,</li> <li>- Participation au maintien et au développement de certaines exploitations, qui tendent vers une taille économiquement viable, avec des rémunérations plus justes.</li> <li>- Développement de l'emploi local : 6 emplois directs créés (juillet 2011) dont 4 en droit commun, (CDI, temps plein) et 2 avec un volet insertion (contrats aidés / apprentissage). Des emplois indirects soutenus sur les exploitations (50 exploitants/22 permanents/75 saisonniers)</li> </ul>
<p><b>Impacts environnementaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mode de production raisonnée</li> <li>- Circuit court et commercialisation de la production locale</li> <li>- Coûts et pollutions évités (transports, emballages)</li> </ul>	<p><b>Impacts au-delà du projet et du territoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet innovant en lien avec des réflexions sur des projets en cours sur d'autres territoires, sur la même base de valeurs ou recherche de solutions.</li> </ul>

**Solid'Arles**  
 Rue Prés John F Kennedy  
 13200 Arles  
 Tél. : 04 90 49 99 10  
<http://solidarles.free.fr/>

## 72. La Courte échelle : un partenariat exemplaire avec un centre d'action sociale

### Saint Rémy de Provence

La courte Echelle est une initiative récente. Son existence procède de la conjonction de deux éléments : la volonté de la municipalité de voir se mettre en place une structure dédiée au développement de l'économie sociale et solidaire et le constat d'une multiplication et d'une aggravation des situations de pauvreté et précarité sur le territoire communal.

La réalisation du diagnostic social par le centre communal d'action sociale et les constats qu'il a permis d'opérer ont été des facteurs décisifs de l'engagement local. Ce diagnostic les a conduits à poser la nécessité d'une démarche plus collective et plus transversale pour relever les défis émergents. Dans un premier temps, une commission extra municipale consacrée à l'économie sociale et solidaire a été créée. Elle était composée d'élus de la majorité et de l'opposition, des membres du CCAS et de différents acteurs locaux. Elle s'est organisée à

*Une commune met en œuvre une politique de développement de l'ESS et s'implique dans la création d'une épicerie sociale et d'une galerie d'art solidaire*

travers 4 groupes thématiques créés pour favoriser l'émergence de projets collectifs portant sur la culture, la création d'une épicerie sociale et solidaire, l'insertion et l'environnement.

Si l'équipe municipale s'est fortement engagée, elle n'a pas souhaité jouer un rôle d'animation et de gestion de projets. La Courte Echelle a donc été créée en 2009 pour promouvoir le développement

de l'ESS, par la création, l'accompagnement et la consolidation de projets. L'association compte comme membres de droit des représentants de la Municipalité et du CCAS au sein d'un Conseil d'Administration composé d'une vingtaine d'acteurs, personnes physiques et morales.

Dans le prolongement du travail engagé dans le cadre de la commission extra municipale deux projets ont vu le jour : une épicerie sociale et solidaire, à l'instar de Solid'Arles (cf. supra) et une galerie solidaire. Cette dernière vise la promotion d'artistes locaux en difficulté économique en contribuant à la démocratisation de l'art contemporain. Ces deux projets ont une finalité sociale et s'inscrivent clairement dans la lutte contre la pauvreté : dans le cas de l'épicerie sociale et solidaire, l'enjeu est de favoriser le lien entre producteurs locaux, consommateurs « solidaires » et précaires. La promotion de produits locaux est un des axes forts du projet, qui compte aussi un rayon de produits issus du commerce équitable. L'enjeu du lien social est une visée essentielle et se matérialise par l'ambition donnée au lieu : c'est un lieu de rencontre, d'échange, de citoyenneté vis-à-vis de l'épicerie, mais aussi par la création dans le même espace de l'Artothèque, ou Atelier Solidaire d'Artistes, visant à permettre d'exposer à des "artistes locaux de talent en difficulté économique".

La dynamique mise en œuvre par la Courte Echelle est collective. A titre d'exemple, elle travaille en partenariat avec « une idée derrière l'écran », association de récupération d'ordinateurs pour favoriser l'accès à Internet ou encore avec la radio 3D FM pour promouvoir les événements et les artistes locaux. Elle agit, depuis peu, au service de la création d'une ressourcerie, outil d'insertion et de recyclage de déchets, notamment des encombrants.

La commune a pu s'appuyer pour le développement de son action sur l'existence du Contrat Local de Développement de l'ESS. Ce contrat local est un outil créé par délibération du Conseil Régional en décembre 2009 pour encourager les territoires dans la mise en œuvre d'une dynamique territoriale de l'ESS. Les contributions apportées par la Ville, par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et par la Fondation d'Entreprise la Mondiale ont pourvu à la mise en place du cofinancement requis.

**Association La courte échelle**

176, route de Maillane

13210 Saint-Rémy de Provence

Tél. : (0)4 13 39 83 10

<http://www.lacourte-echelle.fr/>

**Pour en savoir plus :**

Le réseau national des Maisons des Associations (municipales et associatives) :

<http://www.maisonsdesassociations.fr/>

Le Contrat Local de Développement de l'ESS, Conseil Régional PACA :

<http://deliberation.regionpaca.fr/>

PARODI Maurice, Contribution inaugurale aux Etats Généraux de l'ESS, E.S.S. et développement local soutenable :

<http://www.cresspaca.org/upload/edito/dans-le-contexte-de-crise-13.pdf>

Pour connaître les dynamiques de l'ESS dans les différentes régions françaises, <http://www.essenregion.org/>

Pour en savoir plus sur les Pôles de développement de l'ESS en Bretagne :

<http://www.ess-bretagne.org/poles-de-developpement.html>

Le site du Conseil National de la Vie Associative :

<http://www.associations.gouv.fr/112-le-conseil-national-de-la-vie.html>

## 8. Favoriser l'accès au logement

L'acte II de la décentralisation, le développement de la coopération intercommunale, les lois Solidarité et Renouvellement Urbain et Urbanisme et Habitat ont fait du développement urbain un outil essentiel du maintien et du renforcement de la cohésion sociale. La mixité sociale et l'accès au logement sont en effet devenus des objectifs à part entière des politiques locales. Le spectre de leurs compétences dans ce domaine d'intervention s'en est ainsi trouvé significativement élargi.

Mais la problématique de l'accès au logement est complexe et revêt des aspects très hétéroclites. La question de l'accession à la propriété par exemple figure parmi les plus importantes de celles auxquelles les collectivités locales – et singulièrement les communes – sont confrontées. Les plans locaux d'urbanisme en s'appuyant sur des règlements d'urbanisme qui rendent possible une densification de l'habitat (coefficient d'occupation des sols, taux d'emprise minimale, création de zones d'aménagement concerté, mise sous conditions de l'ouverture à l'urbanisation...) peuvent promouvoir une telle ambition et ainsi contribuer à déjouer ou à limiter la capacité qu'ont les marchés du foncier et de l'immobilier à entraver les projets d'accession à la propriété que peuvent avoir les ménages.

La question de l'accès au logement réside également dans la faculté qu'ont les communes de susciter une offre locative à même de répondre à des attentes que le seul jeu du marché ne parvient que très partiellement à satisfaire : celles portées par exemple par des personnes seules, des familles nombreuses ou encore des jeunes couples. En région méditerranéenne, la demande de location saisonnière et la vivacité du marché de la résidence secondaire détournent bon nombre de logements du marché locatif. Enfin, la question de l'accès au logement c'est aussi celle du droit au logement. L'exclusion se nourrit en effet des mécanismes de relégation des populations les plus précaires et de concentration des problématiques les plus aiguës aux marges des territoires. Les communes et leurs regroupements disposent d'outils qui leur permettent d'atténuer les effets de ce processus. Dans le cadre de conventions qu'elles peuvent passer avec des aménageurs, des bailleurs sociaux, ou des associations d'aide au logement (agence immobilière à caractère social...), lorsqu'il s'agit d'aider au logement des publics les plus fragiles, elles peuvent agir pour que le développement de l'urbanisation ou la mobilisation des logements vacants à réhabiliter génère une offre locative additionnelle y compris dans le champ du logement à caractère social ou très social. Les organisations de l'économie sociale et solidaire peuvent dans ce domaine aussi aider les communes à mettre en œuvre des solutions adaptées.

### *81. Favoriser l'accession à la propriété des ménages les plus modestes : l'expérience d'URBANCOOP*

*Provence, Alpes, Cote d'Azur*

**Urban Coop est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif** agréée par l'Etat le 27 juillet 2005. La loi du 17 juillet 2001 qui a institué les SCIC a voulu ouvrir des perspectives nouvelles en imposant à ces coopératives d'un type nouveau une finalité d'intérêt général. En contrepartie elle leur a permis pour la première fois un partenariat avec les collectivités qui peuvent y adhérer et les soutenir financièrement.

Sa mission, reconnue d'intérêt collectif et principalement exercée sur la région PACA, est de faciliter l'accession à la propriété des actifs aux revenus moyens, voire modestes. Les

programmes sont systématiquement orientés Haute Qualité Environnementale (HQE) et Très Haute Performance Energétique (THPE).

Le capital de la coopérative est majoritairement détenu par des personnes physiques. La SCIC regroupe de multiples partenaires, certains sont associés permanents (assurances, bureaux d'études, collectivités publiques, banques coopératives, salariés de la SCIC, etc.) d'autres sont adhérents occasionnels (les candidats à l'accession à la propriété).

Urban Coop **intervient essentiellement à la demande des collectivités locales** qui constatent des problèmes d'accession à la propriété sur leur territoire. Des études de faisabilité sont alors lancées, incluant souvent des demandes de permis de construire. Dès que les candidats solvables sont suffisamment nombreux, l'opération est engagée : achat des terrains et revente des logements aux coopérateurs, par le biais de ventes en état futur d'achèvement (VEFA).

*Quand des communes peuvent adhérer à une société coopérative d'intérêt collectif pour favoriser l'accession à la propriété*

Le dispositif mis en place dans **le cadre coopératif permet aux candidats à la propriété de bénéficier de prix estimés 15 à 20% plus bas que ceux observés sur le marché de l'immobilier** (travail à prix de revient, frais financiers limités, frais d'assurances contenus, frais de commercialisation et de publicité restreints, un impact du foncier susceptible d'être minoré si la collectivité engagée dans l'opération propose ses terrains à un prix inférieur à l'estimation des domaines<sup>41</sup>...). Dans le département des Bouches-du-Rhône, Urban Coop est intervenue sur les communes de Châteauneuf-les-Martigues, Martigues, Port-de-Bouc, Port-Saint-Louis-du-Rhône et aux Salins-de-Giraud où elle a conduit des opérations d'aménagement d'ampleur contrastée, allant selon les communes de 18 à 87 logements.

Urban Coop se définit elle-même comme un outil "au service" des collectivités permettant de gérer leurs priorités dans le champ de l'accession sociale à la propriété.

**Urbancoop**  
13 rue Maccarani  
06000 NICE  
[contact@urban.coop](mailto:contact@urban.coop)  
<http://www.urban.coop>

<sup>41</sup> En outre si une collectivité a fait un effort sur le prix du foncier, elle peut obtenir qu'une clause anti-spéculative, inscrite au bureau des hypothèques, soit introduite dans les actes de vente de la SCIC. Ceci bloque les plus values pendant 10 à 15 ans mais pas le droit de revendre. De plus cela permet à la commune d'exercer un droit de préférence à son profit en cas de revente du bien pendant cette période.

## 82. Réhabiliter des logements dégradés pour favoriser l'insertion des publics en situation de précarité : la vocation des associations de la fédération "Loger"

### Département des Bouches-du-Rhône

Les associations de la fédération "LOGER" œuvrent à la réinsertion par le logement des personnes en situation de grande précarité. Leurs missions consistent à acquérir des logements ou en obtenir la mise à disposition sur une longue durée dans le cadre d'un bail à réhabilitation<sup>42</sup> ou d'un bail emphytéotique, à procéder à leur réhabilitation et à les mettre à disposition des publics bénéficiaires, via des partenaires qualifiés (bailleurs sociaux, associations d'insertion...). L'action engagée trouve sa justification dans le constat des difficultés croissantes que rencontrent les populations les plus démunies pour accéder au logement et dans la conviction que ce type de prestation constitue une contribution essentielle à l'inscription dans un processus vertueux de réinsertion des publics en situation d'exclusion.

*Des communes et leur centre communal d'action sociale coopèrent avec des associations d'insertion pour permettre à des personnes en situation de précarité d'accéder au logement*

Le financement des opérations de réhabilitation engagées par les associations de la fédération "loger" est assuré par les fonds propres des associations, par les emprunts qu'elles contractent, par les subventions de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) et par les éventuels concours des collectivités locales. Les logements réhabilités sont attribués à leur bénéficiaire par une commission sur la base de dossiers présentés par des travailleurs sociaux en charge de l'accompagnement social de la personne.

L'association fédérale "LOGER" regroupe une dizaine d'associations réparties sur le territoire national. Sept d'entre elles sont en région PACA ; six sont implantées dans les Bouches-du-Rhône : une à Salon de Provence (Loger Pélican), une à Aix-en-Provence (Le Toit) et quatre à Marseille (Loger Les gones, Loger Marseille Jeunes, Loger Agapé, Loger Alpha 13). Elles disposent d'un parc de 107 logements et certaines d'entre elles bénéficient par arrêté ministériel d'un agrément "maîtrise d'ouvrage".

Exclusivement gérée sur la base du bénévolat, les associations adhérentes de la fédération LOGER développent des partenariats multiples : avec la fondation abbé Pierre, avec l'ANAH, avec les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), avec les bailleurs sociaux et aussi avec les collectivités territoriales comme c'est le cas par exemple de l'association "Le Toit" à Aix-en-Provence qui, dans le cadre des opérations de réhabilitation qu'elle a pu

<sup>42</sup> Le bail à réhabilitation présente un grand intérêt pour les détenteurs de biens immobiliers vétustes qui désirent restaurer leur immeuble sans aucun investissement. Un bail est passé entre le propriétaire de l'immeuble et une association agréée par le Préfet comme "organisme contribuant au logement des personnes défavorisées". Le bail à réhabilitation définit : les travaux à réaliser, le montant du loyer (fixé librement par les parties), la durée du bail (elle est fixée librement mais ne peut être inférieure à 12 ans). En fin de bail, le propriétaire récupère son bien en bon état d'entretien et s'il le souhaite libre de toute occupation (le relogement des occupants est à la charge de UN TOIT). Les travaux et améliorations réalisés bénéficient au bailleur sans indemnisation ni imposition. Le propriétaire bénéficie ainsi de la remise en état de son immeuble souvent ancien, laissé vacant, et peut percevoir un loyer pendant la durée du bail.

engagées, a développé des coopérations étroites avec les communes de la communauté du pays d'Aix et avec leur centre communal d'action sociale (à Trets notamment). Elle collabore également avec la société d'économie mixte du pays d'Aix (SEMEPA) qui lui fournit l'assistance à maîtrise d'ouvrage dont elle a besoin.

**Association fédérale Loger**

10 allées Léon Gambetta  
13001 Marseille  
Tél. : 04 91 68 06 32  
[federation@loger.org](mailto:federation@loger.org)  
<http://www.loger.org>

**Loger « Un Toit »**

5 ter boulevard Docteur Schweitzer  
13090 Aix-en-Provence.  
Tel et Fax local : 04 42 22 98 65  
[ass.untoit@orange.fr](mailto:ass.untoit@orange.fr)  
[www.untoit-aix.fr](http://www.untoit-aix.fr)

**Pour en savoir plus :**

**Fondation Abbé Pierre**

**Agence interrégionale Provence/Alpes/Côte d'Azur/Languedoc-Roussillon**  
16/20 rue Loubon,  
13003 Marseille  
Tél : 04 91 50 61 77  
<http://www.fondation-abbe-pierre.fr/index.php>

**Uriopss Paca et Corse**

(Union Inter-Régionale Interfédérale des Organismes Privés Non Lucratifs Sanitaires et Sociaux des régions Provence, Alpes, Côte d'Azur et Corse),  
54, rue Paradis  
13286 Marseille cedex 6  
<http://www.uriopss-pacac.asso.fr>

**Fédération nationale des associations de réinsertion sociale (FNARS)**

56 rue Paradis  
13006 Marseille  
Tél. : 04 96 11 06 10  
[fnars@fnarspcd.com](mailto:fnars@fnarspcd.com)  
<http://www.fnars.org>

**Agence nationale de l'habitat (Anah)**

8 avenue de l'Opéra  
75001 Paris  
Tél. : 01 44 77 39 39  
<http://www.anah.fr>

**Etablissement public foncier PACA**

Immeuble Le Noailles  
62/64, La Canebière  
13001 Marseille  
Tél : 04.96.11.70.00  
<http://www.epfpaca.com>

## 9. Favoriser le développement des pratiques sportives pour tous

Toute commune, petite ou grande, peut se prévaloir d'une politique sportive qui prend ses marques dans des installations ou des équipements sportifs et s'appuie inéluctablement, au moins pour les sports individuels et collectifs de compétition, sur des clubs sportifs relevant de fédérations (régionales, nationales) disciplinaires (foot, basket, hand, natation, etc.), mais aussi sur une large gamme d'associations sportives, d'associations de jeunes, ou d'associations d'éducation populaire. La cause de ce type d'association semble donc largement entendue dans les Mairies et Hôtels de Ville.

C'est pourquoi on s'intéressera ici à deux expériences associatives particulièrement innovantes. La première, **Newsport**, association **multisport**, a pour objet social la promotion et la découverte des toutes la gamme des activités sportives (sport de nature, sports américains et autres) auprès de tous publics. La seconde, **Sport Culture Médiation Jeunesse (SCMJ)** s'inscrit dans le contexte et le territoire particulier du 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille. Avec l'appui du Conseil Général 13 et l'accompagnement de l'ADDAP, elle vise donc spécifiquement l'intégration sociale, voire l'insertion professionnelle par le sport de jeunes en déshérence des « quartier sensibles ».

### 9.1. *New Sport, la découverte des sports au service des territoires*

#### *Carry Le Rouet*

La sensibilisation au sport pour tous constitue l'objectif de cette association multisports. Sa particularité est d'intervenir en se déplaçant directement sur différentes structures comme des crèches, des centres de loisirs, des écoles, des centres pour personnes handicapées. Au total, ce sont, outre la commune de Carry-le-Rouet où elle est basée, une vingtaine de territoires communaux qui bénéficient de son intervention sur les Bouches-du-Rhône.

L'équipe de l'association – 4 éducateurs sportifs permanents en 2010 – propose un ensemble de pratiques en particulier dans le champ des sports de nature : spéléologie, kayak, VTT, randonnée, planche à voile, plongée afin de favoriser également la découverte de l'environnement. Dans le champ des sports américains, elle initie au football américain sans contact, au baseball, à la canne canadienne, au hockey, skateboard et roller. La mise en œuvre de ces activités est adaptée aux différents publics. Au sein des crèches, pour les enfants à partir de 15 mois, elle pratique l'éveil psychomoteur en parcours de motricité. Elle intervient pour les personnes handicapées en centre spécialisé. Les activités sont mises en œuvre soit auprès des maternelles, écoles et collèges, en périscolaire, soit par l'organisation de stage sportifs à la semaine et par des séjours thématiques en CLSH.

*New Sport : une offre de services venant en appui des démarches éducatives locales*

Relevant de la fédération sportive et gymnique du travail, son intervention est complémentaire de clubs sportifs. Initiant à différentes pratiques, elle favorise en effet la prescription vers des clubs sportifs plus spécialisés. Elle intervient soit dans le cadre de convention privée, par exemple avec le centré aéré associatif de Velaux, soit dans le cadre de marchés publics, par exemple pour assurer l'activité périscolaire sur Cassis. Dans ce cadre un travail de suivi s'opère tous les trimestres avec l'élú, le directeur des sports et le directeur de l'école.

#### **Newsport**

22 B chemin du Jas Vieux

13620 Carry le Rouet

Tél. : 04.42.45.27.75

[newsportasso@aol.com](mailto:newsportasso@aol.com)

<http://newsportasso.fr>

## **92. Sport Culture Médiation Jeunesse, un acteur de la « médiation sportive »**

### **Marseille, 2e et 3e arrondissement**

La mise en œuvre de nouveaux équipements (collège et complexe sportif), d'un programme de réhabilitation de l'habitat et l'implantation de nouvelles entreprises sur le quartier sont venus bouleverser le paysage urbain des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements. L'ADDAP 13, acteur associatif de la prévention spécialisée, est interpellé face au constat de l'appropriation « sauvage » du complexe par les jeunes. Dès les travaux, l'association initie un travail de régulation de l'accès au gymnase en gérant une ouverture progressive du complexe sportif. Constat est fait, lors de l'inauguration, de la nécessité de l'intervention d'une structure capable d'assurer une médiation entre les populations et le site ainsi qu'un accompagnement des populations et des clubs à un usage adapté du site. L'ADDAP13, dont ce n'est pas la vocation, favorise alors en 2007 la création de Sport Culture Médiation Jeunesse (SMCJ).

Une des premières actions entreprises par SMCJ est de repérer des jeunes du quartier, sportifs mais en panne d'intégration sociale, et de favoriser leur formation en tant qu'éducateurs sportifs puis leur embauche. Un éducateur spécialisé de l'ADDAP13 prend la direction de l'association.

*La prévention spécialisée et des collectivités locales coopèrent pour favoriser la création d'une structure de médiation et permettre une appropriation intégrative des équipements collectifs à vocation sportive*

Le rôle de SMCJ est d'intervenir « en amont et en aval des autres opérateurs, notamment de la prévention, de la sécurité, de l'intégration et du travail social ». L'association, par les activités multisports qu'elle met en œuvre, se mobilise prioritairement vis-à-vis des risques de violence, de dégradation du mobilier urbain, d'exclusion sociale. En vue de favoriser la mixité sociale et l'animation urbaine, les activités constituent une « médiation sportive ». La gestion des espaces

sportifs (complexe J.Cl.Izzo et espace sportif de Saint Mauront) vise à en faire « des lieux d'apprentissage de conduites socialisées ». Le sport favorisant l'appropriation de règles, les activités mises en place visent à permettre aux différents publics de prendre plaisir au jeu, à l'altérité, à la stratégie et à l'échange.

SCMJ conduit des activités sportives sur toute l'année au profit de plus de mille bénéficiaires. SCMJ coordonne l'intervention de partenaires, qu'ils soient clubs sportifs ou acteurs de l'intervention sociale comme la Croix Rouge, la Maison des Solidarités, des médecins (prévention hygiène et santé). Comme Newsport, SMCJ opère un travail de prescription vis-à-vis des clubs sportifs.

Au regard des enjeux de prévention, l'association est soutenue à 75% par le Conseil Général, le solde étant apporté par la Ville et le Conseil Régional à travers des conventions pluriannuelles.

**Sport Culture Médiation Jeunesse**

Collège Jean Claude Izzo,

2, place Espercieux,

13002 Marseille

Tél. : 09.63.61.83.38

[sportculturemediationjeunesse@orange.fr](mailto:sportculturemediationjeunesse@orange.fr)

**Pour en savoir plus :**

Comité Régional Olympique et sportif PACA

<http://provençalpes.franceolympique.com/art.php?id=626>

Profession sport 13

<http://www.professionsport13.com/>

SCIC Sport Emploi Développement

[http://www.sed-conseil.fr/index.php?id\\_pg=2](http://www.sed-conseil.fr/index.php?id_pg=2)

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale PACA

<http://www.mjspaca.jeunesse-sports.gouv.fr/>

## 10. Faciliter l'accès à la culture pour tous

Traditionnellement l'action culturelle est un champ d'intervention où les pratiques partenariales entre les collectivités territoriales et les organisations de l'économie sociale et solidaire sont fortement développées. La forte densité du tissu associatif dans ce domaine favorise la construction de ces coopérations. Dans bon nombre de territoires, le soutien logistique ou financier apporté aux acteurs constitue un levier prépondérant de la politique culturelle locale. Le fonctionnement des équipements culturels (bibliothèques, médiathèques, théâtres, auditoriums, salles polyvalentes...) est, le plus souvent, très étroitement intégré à la vie associative locale. Projets de service et projets associatifs conjuguent en effet fréquemment leurs ambitions pour ménager un accès à la culture au plus grand nombre. Les objets de coopération potentiels sont nombreux et l'étendue du champ des possibles est à la mesure de la diversité et du foisonnement des projets portés par les opérateurs. La question de l'accès à la culture est par nature complexe et ses déclinaisons multiples (accès à l'œuvre, accès à la pratique, accès à l'auteur). Elle est de surcroît connexe à d'autres problématiques qui elles aussi relèvent des champs de compétences des communes et de leurs regroupements. L'accès à la culture constitue en effet un moment privilégié pour travailler à l'inclusion sociale des populations les plus fragiles, pour sensibiliser le public aux enjeux du développement durable et de la protection de l'environnement et pour œuvrer au rapprochement de communautés issues de traditions culturelles différentes.

Mettre en exergue des expériences partenariales remarquables dans le cadre de ce guide de l'économie sociale et solidaire à l'usage des élus locaux n'est donc pas chose évidente dans la mesure où les initiatives sont légion et où les logiques partenariales sont fortement ancrées dans les pratiques locales. Les maisons des jeunes et de la culture et les centres sociaux pour ne citer qu'eux sont clairement repérés par les élus locaux comme des acteurs essentiels des processus territoriaux de développement culturel et comme les chevilles ouvrières de l'articulation des projets portés par les opérateurs locaux aux politiques culturelles locales. La montée en charge, au cours des deux dernières décennies, de la politique de la ville l'a également montré sans ambiguïté. Les deux expériences qui vont être évoquées ont été choisies pour souligner la capacité qu'ont les acteurs de l'économie sociale et solidaire à être des incubateurs de projet, des fédérateurs d'énergie et qu'ils sont les dépositaires d'une expertise et de compétences en matière d'ingénierie de développement local.

### 10.1 Les Têtes de l'Art

#### *Marseille - 3<sup>ème</sup> arrondissement*

Le projet porté par cette association créée en 1998 se veut être à la croisée des champs de la culture, de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire.

En 15 années d'existence ce sont plus de 370 projets artistiques participatifs qui ont pu être coordonnés auprès des établissements éducatifs, sociaux, sanitaires et culturels au bénéfice de plus de 19 000 participants dans la région PACA et au-delà. Les Têtes de l'Art, c'est aussi une plateforme de mutualisation, avec un espace de travail et de répétition, un parc matériel professionnel et des animations de réseau au service des adhérents et des partenaires. C'est enfin un réseau d'artistes professionnels dans de multiples disciplines.

L'association a pour vocation de promouvoir l'accès à la culture pour tous, l'implication citoyenne de la population notamment par la mise en œuvre d'outils d'accompagnement, de formation, de création, de diffusion, d'information et de médiation artistique. Son engagement repose sur un principe majeur : l'art est un outil de transformation sociale et les initiatives artistiques participatives sont des vecteurs de citoyenneté.

*Les Têtes de l'Art : une démarche associative au service du développement social et culturel du territoire visant à impliquer la population dans des projets artistiques collectifs*

L'association est spécialisée dans l'accompagnement de projets artistiques collectifs impliquant la population. Pour ce faire, des passerelles sont créées entre un réseau pluridisciplinaire d'artistes souhaitant partager leurs expériences avec différents publics et des porteurs de projets (enseignants de l'Education Nationale, animateurs de centres sociaux, associations etc.) souhaitant faire vivre à un groupe une expérience

artistique originale. Elle intervient donc en tant que structure d'appui aux porteurs de projet (accompagnement personnalisé, conseil, aide au choix des artistes et techniciens, suivi, création originale « sur-mesure », articulation du projet avec les référentiels pédagogiques...). Faisant le constat d'un besoin de formation des professionnels du secteur, les Têtes de l'Art proposent des formations initiales et continues sur différentes thématiques : connaissance de l'environnement de la pratique artistique, démarche collaborative, transmission d'une pratique, techniques d'animation d'ateliers, etc.

Opérateur depuis plus de 10 ans de la politique de la ville de Marseille sur le champ des pratiques artistiques collectives, reconnue des services de l'éducation nationale et de la culture, l'association Les Têtes de l'art bénéficie du soutien des collectivités territoriales (Conseil Régional PACA, Conseil Général des Bouches-du-Rhône, Ville de Marseille), de l'Etat, du FSE et de la Fondation de France. L'autofinancement constitue près de la moitié de ses ressources. Depuis 2009, l'association a intégré le RAMSESS (réseau d'accompagnement des structures de l'économie sociale et solidaire) et intervient en soutien, conseil et accompagnement des associations du territoire.

**Association Les Têtes de l'Art**

29 rue Toussaint

13003 Marseille

Tel : 04 91 50 77 61

[contact@lestetesdelart.fr](mailto:contact@lestetesdelart.fr)

<http://www.lestetesdelart.fr/>

**10.2. POLA, une coopérative artistique et culturelle au service du développement du territoire**

**Bordeaux (33)**

POLA est une fédération (loi 1901) d'artistes et d'associations de l'agglomération bordelaise, qui construisent, depuis 2000, un projet d'action culturelle et de développement économique solidaire. La Fabrique Pola héberge de façon permanente 25 salariés et 24 travailleurs indépendants (majoritairement artistes) et une quarantaine de bénévoles. Depuis Bordeaux, elle travaille en France et à l'étranger avec 600 artistes et opérateurs culturels de différentes disciplines.

POLA est d'abord un espace d'entraide et de coopération qui permet à ses adhérents (artistes, opérateurs culturels) de mutualiser leurs moyens de production, leurs outils de communication et leurs compétences. L'objectif poursuivi est qu'ensemble ils consolident leurs activités et leur modèle économique, qu'ils créent et pérennisent des emplois. POLA propose des services administratifs, techniques et d'accompagnement à la création. Le but de POLA est en premier lieu d'aider les artistes à mieux gérer leurs activités.

*Une commune aide des artistes et des associations culturelles à s'engager dans une démarche de mutualisation de moyens pour qu'en retour leur projet collectif contribue au développement du territoire*

Mais POLA se veut aussi être un équipement de développement artistique pour l'agglomération bordelaise et pour la région aquitaine disposant d'un espace de 2 400 m<sup>2</sup> de bâtiments et d'une esplanade de 5 000 m<sup>2</sup>, mis à disposition par la ville de Bordeaux et transformés par la fédération en un lieu de fabrique unique en aquitaine. Pola comprend des espaces de bureaux, des ateliers d'artistes et des ateliers de production mutualisés, pourvus d'équipements professionnels et d'un espace de résidence. Elle héberge également une pépinière pour les projets culturels émergents

Lieu permanent d'innovation, la singularité de cette initiative repose entre autres sur l'idée que l'apprentissage et la pratique de la coopération et de la solidarité vont progressivement permettre à ce collectif de se constituer en un pôle ressources et prestations à destination d'acteurs publics et privés avec lesquels il entend développer des partenariats économiques et culturels. POLA projette la mise en place de résidences, d'expositions, d'événements, de conférences, d'ateliers. La fédération se définit comme un lieu de vie permanent en extension de l'espace public, un lieu de convivialité, de découverte et d'accompagnement d'initiatives citoyennes. Un lieu où les populations doivent pouvoir rencontrer des artistes en train de travailler, et pas seulement leurs œuvres. Elle revendique vouloir porter une offre culturelle stimulant les relations entre territoires, arts et populations

Le projet POLA se développe avec la participation active du Conseil Régional d'Aquitaine, du Conseil Général de la Gironde, de la ville de Bordeaux, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et bénéficie du soutien du Fonds Social Européen.

**Fabrique Pola**  
8 rue Corneille  
33300 Bordeaux  
Tél. : 05 56 37 96 04  
<http://www.pola.fr>

**Pour en savoir plus : une autre référence dans le département des Bouches-du-Rhône :**

**Friche de la Belle de mai**  
41 Rue Jobin  
13003 Marseille  
Tél. : 04 91 11 45 63  
<http://www.lafriche.org>  
La friche de la Belle de Mai est dirigée et développée par l'association **Système Friche Théâtre**.

Arcade PACA  
6 place Barthélémy Niollon  
CS 30759 13617 Aix-en-Provence  
04 42 21 78 00  
<http://www.arcade-paca.com>

## 11. Développer les services à la personne : favoriser l'accès aux soins et à un accompagnement personnalisé

Le développement des services à la personne constitue l'un des principaux défis auxquels notre pays est confronté. Depuis 2006, ce secteur a fait l'objet de deux plans de développement. Les enjeux sont considérables et découlent pour l'essentiel du regain de la natalité observé en France au cours de la dernière décennie et du vieillissement de la population que toutes les sociétés post industrielles connaissent. Aux cotés des services et des établissements socio et médico-sociaux, des associations et des entreprises d'aide à la personne et des particuliers employeurs, les communes ou leurs groupements - via leur centre (inter)communal d'action sociale - font partie des principaux acteurs du secteur particulièrement lorsqu'il s'agit de venir en aide et d'accompagner au quotidien les publics les plus fragiles souvent en situation de dépendance (notamment les personnes âgées et/ou handicapées). Le développement des coopérations entre le secteur public local et les organisations de l'économie sociale et solidaire<sup>43</sup> est de nature à considérablement améliorer la qualité l'offre locale de services à la personne et à permettre une diversification des prestations proposées afin de répondre au mieux aux besoins et aux attentes des populations concernées. Au-delà de la mise en place d'une ingénierie de services, c'est de la question de l'inclusion sociale des personnes en situation de fragilité, de handicap ou de dépendance dont il s'agit de s'emparer. Le maintien à domicile par exemple est souvent perçu comme une alternative souhaitable au placement. Cette perspective ne pourra toutefois constituer un objectif raisonnable que dans la mesure où ce choix est assorti d'une volonté de veiller et d'œuvrer à l'effectivité de la préservation du lien social et des réseaux de sociabilité de la personne. Par ailleurs, si l'accès aux soins et aux services de santé constitue souvent l'un des outils essentiels de la prévention des situations d'exclusion, il apparaît également une des conditions nécessaires au maintien des équilibres et de la cohésion des territoires les plus fragiles qu'il s'agisse des zones rurales ou des quartiers relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville. Là encore des synergies porteuses d'utilité sociale peuvent être trouvées entre acteurs publics et structures de l'économie sociale et solidaire.

### 11.1. Les Mutuelles du Vaucluse - un projet alternatif au placement des personnes âgées dépendantes : la création d'appartements de vie

*Avignon (84)*

Les Mutuelles de Vaucluse travaillent depuis plus de 15 ans à la construction d'une offre de prestations à destination des personnes âgées visant à :

- contenir les facteurs de risques liés à la perte d'autonomie,
- proposer des modes d'accompagnement et de prise en charge qui répondent véritablement aux attentes et à aux besoins de ces publics,
- susciter sur les territoires l'engagement d'usagers – citoyens en s'appuyant sur des actions de sensibilisation aux risques et sur des démarches participatives favorisant l'expression directe des préoccupations des personnes.

<sup>43</sup> On pense en premier lieu aux associations d'aide à domicile, mais cela concerne également bon nombre d'autres structures telles que par exemple les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) ou les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH).

Cela s'est notamment traduit par l'organisation d'ateliers de prévention (Apt, Avignon, Cavaillon, Sorgues et Velleron) et de journées "Prévention Santé" au cours desquels sont abordés l'ensemble des problématiques liées au ménagement de l'autonomie des personnes (diététique, sommeil, exercice physique, connaissance du corps,...), par la mise en place de services de soins infirmiers à domicile<sup>44</sup> (SSIAD de Cadenet et Sorgues) et par la création d'une association d'aide à la personne (Solidairement Votre) sur les bassins d'Avignon et de Cavaillon.

*Quand une mutuelle porte une démarche partenariale invitant les communes à construire une alternative au placement des personnes âgées dépendantes en établissement*

Les mutuelles du Vaucluse portent également un projet de création d'appartements de vie qui a été élaboré dans le cadre de la dynamique née de la mise en place d'un comité local de santé sur la commune de Velleron (84). Cette initiative, née d'une mobilisation citoyenne, a suscité la mise en place d'un partenariat entre des associations locales, le Conseil Général du Vaucluse, un bailleur social, la commune et les mutuelles du Vaucluse. Nourri par des retours d'expérience positifs<sup>45</sup>, ce projet

consiste à regrouper en un lieu unique ou en un périmètre restreint des appartements en rez-de-chaussée spécialement aménagés pour des personnes en perte d'autonomie. Sa viabilité repose primordialement sur deux choses : la capacité à concevoir et à assurer une coordination efficace de l'ensemble des interventions dont bénéficient les résidents et la nécessité de pouvoir disposer d'une offre d'hébergements adaptée. Il est donc indispensable dans une entreprise de cette nature que la commune s'engage dans l'achat ou la mise à disposition du foncier bâti, que le bailleur social pourvoie à l'aménagement des appartements et que les partenaires associatifs soient responsables des intervenants (soins infirmiers, aides à domicile, coordinateur), du paiement des loyers<sup>46</sup> et du choix des occupants<sup>47</sup>. Si la démarche engagée sur la commune de Velleron n'a pas pu à ce jour aboutir, l'offre reste portée par les mutuelles du Vaucluse et demeure mobilisable dans toute ville ou village qui souhaiterait placer la question de la préservation du lien social au cœur du traitement des problématiques de la dépendance.

#### **Mutuelles de Vaucluse**

16 Rue Alexandre Blanc

84000 Avignon

Tél : 04 90 89 24 60

<http://www.mutuellesdevaucluse.com>

<sup>44</sup> Certains des SSIAD portés par les mutuelles du Vaucluse – celui du Pontet (84) notamment - offrent des places dans le cadre du Plan Alzheimer.

<sup>45</sup> Issus d'expériences analogues comme celle conduite dans la commune d'Issy-les-Moulineaux ou similaires comme celles menées dans le département du cantal au cours de la dernière décennie autour de la question de l'accueil familial d'adulte (cf. Actualités sociales hebdomadaires n° XX - juin 2006.

<sup>46</sup> Les loyers restent à la charge des résidents qui le plus souvent bénéficient par ailleurs de l'aide personnalisée au logement (A.P.L.)

<sup>47</sup> Sur la base de critères de sélection collégialement définis donnant la priorité aux habitants de la communes, isolés sur le plan familial, disposant de faibles revenus, et en situation de dépendance. Les Mutuelles de Vaucluse s'engagent à les garder dans les appartements de vie tant que le diagnostic médical le permettra.

## 11.2. L'action de la mutualité française en faveur de l'accès au soin

Le mouvement mutualiste porte depuis son origine des valeurs de solidarité, de liberté, de démocratie et de responsabilité dont l'exercice est défini par le Code de la Mutualité. La Mutualité Française milite pour une offre santé de qualité, accessible à tous – géographiquement et économiquement - tout au long de la vie. Elle se présente comme un partenaire pour construire une offre de santé adaptée aux territoires. Entrepreneur à but non lucratif, elle revendique sa pleine participation aux dynamiques de développement local. Si la problématique de l'accès aux soins est souvent au cœur des démarches partenariales que la Mutualité Française engage avec les collectivités territoriales, d'autres objets de coopération sont possibles : mise en place d'établissements d'accueils petite enfance (EAJE), accompagnement des personnes âgées et de leur entourage en leur proposant des services en établissement ou à domicile, développement de réponses de proximité pour contribuer au maintien de l'autonomie des personnes en situation de handicap. Ces coopérations, en concourant à la mise en œuvre d'une politique locale de prévention et de promotion de la santé, permettent - au-delà de leur dimension sanitaire - de renforcer la vitalité et l'attractivité des territoires et d'y recréer du lien social. Chacune des deux expériences évoquées ci-après illustrent la capacité qu'ont ces démarches partenariales à être porteuses d'innovation et d'utilité sociale et à rendre possible un accès aux soins et aux services qui s'avérerait (durablement) compromis.

*Des partenariats protéiformes entre une organisation mutualiste et des collectivités territoriales pour favoriser l'accès aux soins*

**Promouvoir une offre de soins de qualité en milieu rural : l'exemple du centre de santé dentaire de Saint-Bonnet-en-Champsaur (05) :** Né d'un constat de carence dans l'offre locale de soins dentaires, le Centre de santé dentaire de Saint-Bonnet en Champsaur est le fruit de la coopération engagée entre la commune de Saint-Bonnet (située à plus de 20 minutes de la commune de Gap via le col Bayard) et la Mutualité française. Initiée dans le cadre d'un diagnostic territorial réalisé par la Mutualité française et reposant sur la mise en place d'une démarche participative, la création du Centre de santé a été rendue possible par la mise à disposition de locaux par la commune de Saint-Bonnet qui bénéficie en contrepartie du paiement d'un loyer.

**Programme de prévention « Bien Vieillir » :** La population de la région PACA est plus âgée que la moyenne nationale. En 2008, 1 230 200 personnes, dont 57 % de femmes, étaient âgées 60 ans et plus. Le maintien de l'autonomie constitue un enjeu de santé publique dont l'objectif est de préserver la qualité de vie et le maintien de l'autonomie des séniors. Le programme mutualiste « Bien vieillir dans ma ville » est une démarche de prévention globale articulée autour de 4 thèmes : mémoire, équilibre, alimentation et bon usage du médicament. Elle vise à permettre le développement coordonné d'actions en faveur de la santé des séniors et de leurs familles sur des territoires ciblés selon certains critères (sollicitation de la commune, communauté de communes, demande du terrain, territoire, inégalité de santé de type atelier santé ville, absence d'action mais des ressources existantes). Ainsi, en concertation avec les municipalités à travers leurs centres communaux d'actions sociales (CCAS), les ressources locales internes ou externes et les actions complémentaires existantes d'autres partenaires (ex : CARSAT et la MSA), de nombreuses actions ont été mises en place sur l'ensemble de la région PACA : ateliers mémoire, ateliers équilibre, ateliers nutrition, conférence dialogue santé, Théâtre forum « Médicament Souvenir ».

## **Favoriser l'accès aux soins bucco dentaires des personnes en situation de handicap : l'association Handident PACA : une démarche associative soutenue par le mouvement mutualiste**

Le réseau de soins bucco dentaires Handident a été créé en 2005 à l'initiative d'associations d'aide aux personnes en situation de handicap et de chirurgiens dentaires volontaires. Cette initiative est née du constat selon lequel une personne sur trois en situation de handicap n'a jamais consulté de chirurgien dentiste et 50% des cabinets dentaires ne leur sont pas accessibles. Le non recours ou la sollicitation tardive deviennent la règle et nourrissent des situations de sur-handicap.

Pour remédier à cela, le réseau Handident s'est organisé en trois niveaux de soins : les praticiens libéraux (dépistage, prévention, interventions légères), une unité de santé orale (centre d'examen de santé, de coordination, de soins spécifiques et de suivi) qui peut intervenir en appui des praticiens libéraux et des centres ressources qui ont vocation à organiser les soins multiples ou complexes (ils sont localisés dans des structures hospitalières publiques ou privées). L'enjeu est d'être en mesure de développer des formes d'intervention qui répondent aux besoins spécifiques des publics : utilisation de techniques de communication adaptées, volonté de limiter les situations de rupture en personnalisant la prestation, recours à des techniques de sédation consciente réputées moins agressives que l'anesthésie générale. La mutualité française est partenaire du réseau. Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône l'est également. Ce partenariat a notamment permis la création du "bus Handident PACA" qui dispose d'un équipement spécialisé et d'un personnel spécifique permettant de soigner les personnes en situation de handicap au plus près de leur lieu de vie partout en région PACA.

### **Mutualité Française Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Europarc Sainte-Victoire Bat 5

13590 Meyreuil

Tél : 04 13 10 80 50

[contact@pacamutualite.fr](mailto:contact@pacamutualite.fr)

<http://www.paca.mutualite.fr>

[www.accompagnementmutualiste.fr](http://www.accompagnementmutualiste.fr)

### **Pour en savoir plus:**

#### **Comité départemental d'éducation pour la santé - CoDES 13**

11, bd Notre Dame

13006 Marseille

Tél. : 04 91 48 13 03

<http://www.codes13.org>

[contact@codes13.org](mailto:contact@codes13.org)

#### **Fédération nationale d'éducation à la santé - FNES**

42, boulevard de la Libération

93200 Saint-Denis

Tél. : - 01 42 43 77 23

<http://www.fnes.fr>

#### **Pôle Services à la Personne**

19 rue Roux de Brignoles

13006 Marseille

04 91 31 10 24

<http://www.psppaca.fr>

## 12. Favoriser la participation citoyenne et la vie associative

Les différentes thématiques abordées jusqu' alors permettent d'illustrer le rôle essentiel assumée par l'économie sociale concernant la qualité de vie sur les territoires, qu'il s'agisse d'une contribution à la cohésion sociale et au bien être des populations, ou du développement économique.

La relation avec l'Economie Sociale et Solidaire sur les territoires peut être optimisée par l'organisation d'un dialogue et d'un maillage des acteurs, qui, comme dans d'autres domaines, souffre parfois de cloisonnements sectoriels. La relation avec le monde associatif gagne notamment à faire l'objet, comme à Aubagne, de la construction d'un lien de confiance et de moyens d'action concertés, gage d'une politique structurante, en vue d'amplifier l'impact de l'action associative.

De plus en plus de territoires s'organisent aujourd'hui, comme à Saint Rémy de Provence, à travers la création de collectifs comme il en existe sur le Pays d'Arles (RESSPA), de Mouans Sartoux, d'Apt (VESSPA) ou à l'échelle d'un département comme c'est le cas pour les Hautes Alpes. Cette dynamique est aussi présente au-delà de la région PACA, par exemple avec les Pôles de développement de l'ESS à l'échelle des pays bretons. Ces collectifs ESS cherchent à favoriser l'émergence de projets en relation étroite avec les problématiques et enjeux d'un territoire. Ils constituent en ce sens de nouveaux acteurs au service du territoire.

### 12.1. Le Conseil Local de la Vie Associative, un espace de dialogue et de citoyenneté

#### Aubagne

*Une commune favorise la création d'une représentation permanente du mouvement associatif local*

Le Conseil Local de la Vie Associative (CLVA) est une assemblée indépendante, initiée en 1998 suite à une démarche de concertation engagée par la Ville. La mise en place du CLVA ainsi que la création d'un service Vie Associative doté d'un lieu (la Maison de la Vie Associative), la mise en œuvre d'une convention d'objectifs dédiée aux associations comptent parmi les orientations retenues au profit d'un partenariat structurant avec le champ associatif aubagnais.

La vocation du CLVA, regroupement informel, est d'être une représentation permanente du mouvement associatif aubagnais. Il a comme objectif d'en être l'interlocuteur et l'interprète auprès de la Ville, de créer des liens avec le Conseil Départemental et National de la Vie associative, de s'investir dans des réseaux d'échanges et des collectifs de réflexion. Le CLVA est composé de 30 associations représentées proportionnellement au nombre sectoriel d'associations aubagnaises. Renouvelés chaque année sur la base du volontariat, ses membres sont présentés comme « bénévoles au carré » : ces derniers dépassent l'implication au service du seul projet de leur association pour travailler aussi sur le fait associatif à l'échelle municipale.

La vie du Conseil Local s'organise à travers 3 type d'espaces : la plénière, mensuelle, des commissions ouvertes à tous et la coordination. Actuellement, cinq groupes existent : Information / communication (chargé notamment de la « Lettre de la Vie Associative

d'Aubagne »), Coopérations sociales, Subventions, Formations, Fêtes et manifestations publiques. La coordination, composée des deux portes paroles du CLVA et des animateurs des groupes de travail, est chargée de réguler le fonctionnement du Conseil Local. Le CLVA dispose d'un budget participatif pour mettre en œuvre ses actions grâce à l'existence d'une ligne budgétaire consacrée dans le budget général de la ville. Son utilisation se fait selon des modalités définies dans la charte de partenariat du budget participatif.

Une commission tripartite « Groupe Ville » (représentants du CVA, élus, techniciens municipaux) permet de mener un travail conjoint sur certains sujets en prévenant les désaccords. Trois exemples illustrent le sens de ce dialogue tripartite : le travail conduit sur la mise à disposition de locaux par la Ville et l'équité d'accès aux associations, la définition de critères d'attribution des financements municipaux, support d'une démarche de progrès associative et enfin, le travail conjoint sur les contrats d'objectifs.

L'intérêt du CLVA est placé sous le signe d'un triple enjeu : celui du faire ensemble, un sens partagé de l'intérêt général, la transparence. Son action conduit à clarifier les relations entre la municipalité et le tissu associatif. Les associations ne se vivent plus comme interlocuteurs isolés dans leur relation à la collectivité, mais comme partenaires impliqués dans la co construction de l'action associative. Pour la Municipalité, le dialogue avec le monde associatif organisé a favorisé une prise de conscience élargie de la fonction de cohésion sociale du champ associatif dans toutes ses composantes sectorielles. Une « culture commune » de la question associative s'est progressivement développée avec les autres services, notamment sur les compétences culture, sport et social.

**Maison de la Vie Associative**

Allée Robert Govi

Les Défensions

13400 Aubagne

Tel : 04 42 18 17 75

<http://www.aubagne.fr/fr/vie-associative/asso/clva.html>

Charte de partenariat du Budget participatif :

<http://www.aubagne.fr/fileadmin/ressources/aubagne.fr/site/associations/clva/2011/Charte-de-partenariat-pour-la-maitrise-par-le-CLVA-du-budget-participatif.pdf>

## **12.2. RECit : un réseau d'écoles de citoyens**

**France entière**

RECit (réseau des écoles de citoyens) est né en octobre 2002 d'une prise de conscience : la transmission de la citoyenneté aux nouvelles générations ne se fait plus que très partiellement. Une contre-éducation permanente est développée par la publicité, la marchandisation, la vie politique, voire par l'école. Par une apologie de l'intérêt individuel, de la compétition et de la violence, cette contre-éducation prépare de très graves problèmes pour l'avenir de la démocratie et de la planète. La crise économique, écologique, sociale et alimentaire en cours met de nouveau en évidence l'actualité et la pertinence de ce constat.

L'une des questions fondatrices de RECit est de savoir comment chacun peut être acteur de sa propre vie et citoyen d'un monde solidaire. Aujourd'hui RECit est en lien entre 3500 personnes et 300 organisations, principalement en France, au Québec, au Brésil et en Suisse. L'association compte près de 500 adhérents dont 90 sont des organisations. RECit constitue

*Un réseau d'écoles citoyennes porteur de ressources et d'expériences susceptibles d'enrichir et de donner du sens aux consultations et aux démarches participatives que les collectivités ont à engager*

un réseau d'échanges, de recherche et d'actions communes, largement informel, qui permet à chacun de sortir de son isolement, se situer dans un mouvement d'ensemble et contribuer activement à l'invention d'un avenir solidaire. Sa vocation est de mettre en réseau les initiatives et les organisations qui visent à faire progresser l'éducation de citoyens-acteurs afin de promouvoir une éducation émancipatrice. Il ne s'agit pas de construire un mouvement pédagogique, qui supposerait une ligne

unique, mais de créer des espaces d'échanges et de réflexion, qui favorisent le décroisement et permettent de déboucher sur des actions communes entre ceux qui le souhaitent.

L'activité de RECit est organisée autour de trois axes principaux : l'animation de son réseau avec notamment l'organisation chaque année d'une université d'été et des rencontres internationales de l'éducation citoyenne, la mutualisation d'expériences (ses bases de données en ligne rassemblent plus de 300 témoignages d'acteurs) et la mise en place dans deux régions (Ile-de-France et Nord - Pas-de-Calais), d'un travail d'analyse et de réflexion sur les expériences porteuses d'alternative dans différents domaines : la consommation responsable, l'éducation, l'action culturelle, la solidarité, la lutte contre les discriminations, le lien social, l'information, le développement local et la participation citoyenne. L'association met également à la disposition de tous sa revue le "Pélican" et des fiches méthodologiques qui permettent aux citoyens d'être des promoteurs du débat public et de s'organiser pour porter efficacement les points de vue qu'ils veulent faire entendre. Lieu ressource pour les associations et les collectifs informels, RECit apporte une contribution majeure à l'organisation du débat citoyen dans les territoires et favorise ce faisant l'implication du plus grand nombre dans les projets de développement portés par les politiques publiques locales et dans les démarches de concertation dont ils sont assortis.

#### ***Réseau des écoles de citoyens***

##### ***Siège Social :***

*15 avenue R. Fleury  
78220 Viroflay*

##### ***Siège administratif :***

*1, rue Sainte Lucie  
75015 Paris*

<http://www.recit.net/>

### 12.3. Copsi : une coopérative au service de la communication entre les citoyens et les collectivités

#### Eguilles

Créée à Eguilles, en 1980, la SCOP<sup>48</sup> Copsi se présente aujourd'hui comme une "boîte à outils" au service de la communication sociale et institutionnelle. La capacité des 15 salariés associés à mettre en œuvre des dispositifs de communications au service de l'expression citoyenne (vidéos, magazines, espaces web, jeux de société...) s'est forgée au contact des collectivités.

*Une société coopérative de production développe une expertise dans le champ de la mise en lien des citoyens avec leur municipalité*

L'expertise Copsi c'est, de 1986 à 2006, 20 ans de réalisation et d'animation vidéo pour la ville d'Aubagne, 20 ans de mise en lien des citoyens avec la municipalité, fondée sur une connaissance en profondeur des réseaux associatifs. En 1990, c'est la production du premier magazine vidéo municipal de

France, à Vitrolles : espace trimestriel d'expression et d'échange pour les agents municipaux, primé en 1992 par la gazette des communes. En 1997 c'est l'adhésion au réseau national "Télé Création Citoyenne" et la création de "TTC Pays d'Aix", outil au service de l'expression associative. En 2003, pour la Mairie d'Aubagne encore, Copsi réalise "Canal Garlaban", première expérience régionale de Télévision Hertzienne participative... pendant 10 jours, 40 intervenants, 12 heures d'émissions par jour, avec ateliers et débats en direct, largement ouverts à la population et aux associations. Cette opération se prolongera naturellement, en 2006, avec la mise en place d'une télévision sur le web pour la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne. En 2011 enfin, ce sont encore Berre, Fos, Digne, la publication du guide de la télévision participative en milieu rural pour la Fédération des Vidéos des Pays et des Quartiers (dont COPSI est membre du CA) et la participation à la WebTV du Conseil régional, en partenariat avec la société Webcastor.

Aujourd'hui, le net est devenu le vecteur principal de la communication citoyenne. Fort de son expérience, Copsi propose aux collectivités, en marge de leurs sites institutionnels, des dispositifs "clés en mains", auto administrables, vecteurs d'un contact vivant et toujours actualisé entre citoyens et collectivités.

#### **Groupe COPSI**

Domaine de la Garde

13510 EGUILLES

Tél. : 04 42 33 33 00

[www.copsi-communication.com](http://www.copsi-communication.com)

#### **Pour en savoir plus :**

Coordination des Pôles d'appui à la vie associative

CPCA-FSPVA

67 La Canebière

13001 Marseille

04 91 14 22 41

[contact@fspva.asso.fr](mailto:contact@fspva.asso.fr)

Conseil National de la Vie Associative

<http://www.associations.gouv.fr/112-le-conseil-national-de-la-vie.html>

<sup>48</sup> Société Coopérative Ouvrière de Production

## Conduire un projet de développement dans le champ de l'ESS

### 1. La politique du Conseil Général des Bouches-du-Rhône en faveur de l'économie sociale et solidaire

Une délégation à l'économie sociale et solidaire a été mise en place en 2001. Elle est rattachée à la direction des interventions économiques afin de ne pas la corseter dans une dimension sociale en termes de réparation, mais de l'inclure dans une dimension économique en termes « d'entreprendre autrement ». Les projets soutenus par le Conseil Général répondent principalement à quatre critères d'éligibilité : la dimension économique, l'utilité sociale et l'intérêt général, l'hybridation des financements, notamment avec la Région, la dimension collective (gouvernance et intégration dans des réseaux). Le Conseil Général intervient dans le cadre de plusieurs dispositifs qui visent tous à renforcer les têtes de réseau ou les structures professionnelles d'aide à la création d'entreprises ou d'activités. On citera notamment :

#### A/ Le réseau ACE (accompagnement, conseil, expertise)

Le Soutien au réseau ACE (accompagnement, conseil, expertise) est une subvention accordée aux têtes de réseau de l'économie sociale et solidaire pour leur permettre d'accompagner les créateurs d'entreprises sociales et solidaires et de vérifier la faisabilité de leur projet. Le financement du réseau ACE est par essence non limité dans le temps car ce sont des aides indirectes aux entreprises. Outre certains des acteurs déjà présentés dans ce guide (InterMade, Essor 13, Alliance Provence) participent également à ce réseau :

- **ESIA** est un fonds d'intervention technique et financier au bénéfice des projets du champ de l'économie sociale et solidaire. Depuis 2001, le Conseil Général est partenaire du fonds territorial ESIA qui permet aux porteurs de projets de la région Paca de bénéficier d'une expertise financière, d'un financement et d'un suivi de gestion, ainsi que d'un dispositif SOS permettant d'éviter à une structure en difficulté de se mettre en danger. Qu'il s'agisse de projets associatifs ou d'aide à la création de TPE (très petites entreprises), l'aide d'ESIA a peut ainsi prendre la forme de prêts (à des taux compris entre 0 et 3 %) ou de garanties de crédits bancaires. L'offre financière s'adresse aux structures d'insertion par l'activité économique, aux structures de services à la personne, aux projets d'entreprises et d'entrepreneuriat collectifs d'insertion et de solidarité et aux créateurs d'entreprises bénéficiaires de NACRE. ESIA, après expertise des dossiers et accompagnement des porteurs de projet, propose divers outils : la caution professionnelle aux entreprises d'insertion de travail temporaire, la garantie France-Active, le fonds de garantie pour le développement des ateliers protégés, le fonds de garantie pour les structures d'insertion par l'économie, le fonds de garantie pour la création, la reprise ou le développement des entreprises créées à l'initiative des femmes, le fonds commun de placement insertion-emploi, les appuis de la société d'investissement France-Active, le contrat d'amorçage associatif, le fonds régional d'investissement solidaire. ESIA gère aussi le dispositif local d'accompagnement (DLA) des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse. [www.esia.org](http://www.esia.org)
- **La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire** rassemble les associations, les coopératives, les mutuelles et les fondations de la région Provence-Alpes Côte d'Azur et assure une mission de représentation auprès des acteurs du développement régional. Elle contribue à la promotion et à la diffusion des principes de l'économie sociale et solidaire, défend les intérêts de ses membres et contribue à l'émergence de projets et à la création d'activité dans ce champ. Ses interventions s'ordonnent autour de trois pôles : le pôle développement et territoires qui vient en appui aux entreprises de l'économie sociale et solidaire, le pôle observatoire régional et le pôle communication. La CRESS conduit des ateliers d'échanges et de réflexion, organise chaque année le mois de l'économie sociale et solidaire, anime le centre régional de ressources qui coordonne le Dispositif Local d'accompagnement. [www.cresspaca.org](http://www.cresspaca.org) - [www.sagess.pro](http://www.sagess.pro)
- **L'Agence Provençale pour une économie alternative et solidaire** regroupe les acteurs de l'économie solidaire de la région Provence-Alpes Côte d'Azur. Lieu de rencontre et espace interactif, l'APEAS accompagne les acteurs d'une économie alternative et solidaire dans le développement de leurs projets, en favorisant la coopération et la mutualisation des initiatives autour de trois axes : l'information, la structuration du réseau, le développement et la transmission des savoirs. [www.apeas.fr](http://www.apeas.fr)

- **La Plate-Forme** est un espace de réflexion et d'action qui rassemble des acteurs de l'économie sociale et solidaire venus de toutes leurs composantes. Elle organise des rencontres et des échanges sur les diverses thématiques de cette économie en croisant les regards des porteurs de projets, des professionnels de l'accompagnement et des citoyens.
- **Voisins et Citoyens en Méditerranée** anime un réseau d'initiatives de solidarité et d'entraide qui luttent contre la précarité dans les régions Provence- Alpes- Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon. L'association soutient et développe des initiatives collectives, identifie les questions éthiques révélées par leurs expériences, anime des espaces d'échanges et de recherche et enrichit le débat public. [www.vcm.1901.org](http://www.vcm.1901.org)
- **CDE SAP** est une coopérative du réseau Accès Conseil pour le développement de l'emploi dans les services à la personne, en partenariat avec deux couveuses : ADIJE et INTERFACE. CDE SAP permet à des porteurs de projet de tester un projet d'entreprise dans le cadre du contrat d'appui à la création d'entreprise, leur propose un essai d'accompagnement et de formation et la possibilité de devenir salariés en CDI. Cette coopérative facilite et sécurise la démarche entrepreneuriale. Elle constitue une alternative à la création d'activité en donnant aux futurs entrepreneurs la possibilité d'intégrer la structure en qualité de salarié ou d'associé. La coopérative s'organise à travers trois départements : « prestation de service » (Dolce Casa), « tests d'activité » et « innovation- développement ». [www.cde-sap.fr](http://www.cde-sap.fr)
- **Energies Alternatives** est une coopérative d'activité et d'emploi qui soutient et développe la création d'activités et l'auto- emploi. Elle développe l'idée de l'entreprise partagée autour de la démarche de l'entreprenariat collectif. Energies-Alternatives propose aux futurs entrepreneurs un accompagnement et un statut de salarié pour tester sur le terrain la faisabilité de leur activité. La coopérative accueille des demandeurs d'emploi, des salariés en situation précaire et des seniors en quête d'emploi susceptibles de créer leur activité dans les prestations de services, le commerce, l'artisanat, le bâtiment, les activités artistiques ou culturelles. Energie-Alternatives a créé deux filiales, l'une pour le bâtiment (**Energie-Bât**), l'autre pour les services à la personne. **Synergie Services à la personne** est dédiée aux services à la personne au domicile des particuliers qui permet d'offrir aux entrepreneurs-salariés l'accès à de nouveaux marchés. Energies Bât relève du même groupe. Ces entreprises de second œuvre de proximité se positionnent sur la rénovation et l'amélioration de l'habitat. Les porteurs de projet accueillis par Energies alternatives sont des publics en démarche. Energies Alternatives en 2010 a souhaité mettre en place une nouvelle CAE à Miramas (étude de préfiguration financée par le CG), et une CAE dans le domaine des métiers verts (SCOP Valabre Terre d'Energies). [www.energies-alternatives.com](http://www.energies-alternatives.com)

## **B/ Le réseau d'accompagnement des structures de l'économie sociale et solidaire (RAMSESS)**

Le réseau RAMSESS regroupe des acteurs de l'accompagnement pour les porteurs de projets dans des domaines spécifiques. Il comprend non seulement des structures qui relèvent de l'ACE mais aussi des mouvements spécialisés dans des champs spécifiques et notamment : **Citoyens de la terre** dans le domaine du tourisme solidaire, **IEC** dans le domaine des appuis au montage de projets européens et **ASSODEV** dans le domaine informatique.

Ces structures sont identifiées comme étant des « ressources associées ». Une procédure est mise en place pour faire passer ces acteurs du dispositif de soutien au démarrage des initiatives solidaires (limité sur 3 ans) au dispositif de soutien au réseau ACE (non limité dans le temps). Dans un premier temps, afin de pouvoir être labellisées structures ressources associées à RAMSESS, elles doivent être reconnues par le réseau en tant que telles et référencée par ESIA. Citoyens de la terre et IEC viennent d'obtenir le « label » ; ASSODEV est en voie de l'obtenir.

## **C/ Le soutien au démarrage d'initiatives solidaires**

Le Conseil Général apporte un soutien dégressif sur 3 ans aux structures relevant de l'économie sociale et solidaire : associations (86%), SCOP, SCIC. Le minimum d'autofinancement exigé est de 15% la 1<sup>o</sup> année, 25% la 2<sup>o</sup> et 40% la 3<sup>o</sup>. L'aide est limitée à un maximum de 20 000 €. Les expériences et les activités les plus significatives soutenues par le Conseil Général 13 sont exposées dans le livret II du Guide de l'E.S.S., dans sa version intégrale.

## **2. La politique du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur en faveur de l'économie sociale et solidaire**

Le Conseil Régional de PACA a fait délibérément le choix d'intégrer la politique de soutien et de développement de l'ESS dans la politique économique régionale. Ainsi l'ESS a trouvé successivement sa juste place dans le Plan Régional pour l'Emploi (PRE) en 2004 et dans les orientations qui lui ont été données par la suite (2008-2010-2011) :

**1. Le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) en 2006** : il vise à renforcer les entreprises régionales pour développer l'emploi. L'un des moyens d'y parvenir est de favoriser l'économie de réseaux, au travers de dynamiques de coopération d'entreprises au sein de Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Economique Solidaire (PRIDES) labellisés par la Région. Le Contrat de Développement pour l'Emploi (CDE) est l'outil privilégié de la Région pour accompagner le développement des PME/PMI des PRIDES. Ces dernières présentent un programme stratégique de croissance créateur d'emplois, fondé sur l'innovation et l'ouverture à l'international. Elles intègrent formellement les enjeux économiques et sociaux de l'appropriation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, du développement de la formation des salariés et du développement durable.

**2. Le Programme Régional spécifique de développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PROGRESS).** Son objectif est de structurer le champ de l'ESS en Provence Alpes-Côte d'Azur en soutenant notamment la mise en place de projets depuis leur naissance jusqu'à leur pérennisation, en les dotant d'un environnement favorable et en œuvrant à la formation et à la professionnalisation des salariés et responsables de structures.

Le PROGRESS soutient la création d'activités et accompagne les structures de l'ESS. Les aides proposées visent quatre périodes essentielles dans la vie d'une organisation : la formalisation du projet, le démarrage de l'activité, l'accompagnement des mutations, la transmission, la reprise d'activité. L'objectif poursuivi consiste à créer un environnement favorable au champ de l'ESS. Créer autour de l'Economie Sociale et Solidaire un environnement porteur, c'est s'attacher à : favoriser la mise en place d'un Dispositif Régional d'Accompagnement des structures de l'ESS, encourager la formation et la professionnalisation, sensibiliser à l'Economie Sociale et Solidaire, conforter les outils financiers appelés à accompagner les projets, favoriser la mutualisation des moyens, par les groupements d'employeurs et la mutualisation du matériel.

L'enjeu est de faire émerger des projets d'initiative territoriale afin de développer le champ de l'Economie Sociale et Solidaire dans le cadre de Contrats de territoires. Il s'agit également de favoriser l'expérimentation et les projets novateurs en aidant notamment pour les structures de l'Economie Sociale et Solidaire souhaitant se doter de compétences afin de développer un projet en prise avec leur territoire à embaucher un agent de développement

### **3. Le Contrat Régional pour l'Emploi et une Economie Responsable (CREER) 2011.**

Avec CREER, la Région s'investit pour une économie responsable et une politique de formation au service d'emplois de qualité. Quatre enjeux stratégiques et quatre objectifs en découlent :

- Promouvoir un emploi durable et de qualité pour tous : le dispositif CREER vise à construire des parcours professionnels cohérents et individualisés pour ceux qui recherchent un emploi ou créent une activité ou une entreprise.
- Favoriser la création et le développement des entreprises et de l'activité : aide à l'émergence de projets et soutien à la création et au développement d'entreprises et d'activités. La région encourage leur développement et leur pérennisation, à travers des prêts régionaux à la création, à la transmission et à la reprise d'entreprises. Le champ de l'économie sociale et solidaire, très porteur en matière d'emploi bénéficie donc pleinement de la politique régionale d'aide aux entreprises et aux activités.

- *Promouvoir un mode de développement économique citoyen et responsable. La Région accompagne les entreprises et les associations qui appliquent, par exemple, une démarche de responsabilité sociale et environnementale (dialogue social au sein de l'entreprise, respect de l'environnement...). Les emplois des filières de l'économie verte, filière très créatrice d'emplois, sont aussi soutenus par la Région.*
- *Un fonds d'expérimentation pour l'emploi. Dans ce cadre, le Contrat crée un fonds d'expérimentation pour tester les projets innovants permettant de développer les trois enjeux de CREER. Ce sont des mesures ou des dispositifs susceptibles de créer des activités nouvelles, de diversifier des activités existantes susceptibles de créer ou de maintenir, directement ou non, des emplois.*

#### **4. Les Contrats locaux de développement de l'économie sociale et solidaire<sup>49</sup> C.L.D.E.S.S.**

*Ces contrats locaux ont été mis en place afin d'appuyer la logique de développement de l'ESS à l'échelon d'un territoire. Ils visent à favoriser la mise en cohérence des politiques publiques de soutenant ce secteur et la mise en lien de ses acteurs. Il s'agit également de créer les conditions d'une participation active des habitants au développement de leurs territoires. Sur la base d'un diagnostic partagé, la démarche de contractualisation doit permettre la définition d'objectifs précis, la construction d'un mode de gouvernance démocratique, et d'une évaluation partagée. Les aides apportées par la Région dans le cadre de ce dispositif consistent en :*

- *L'Appui à la constitution d'un collectif porteur. Il pourra notamment être fait appel à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS), à l'Agence Provençale pour une Economie Alternative et Solidaire (APEAS), ainsi qu'à tout autre acteur pouvant apporter expertise et conseils.*
- *Le Soutien à la réalisation d'un diagnostic partagé. L'Observatoire Régional de l'ESS pourra être mobilisé à cet effet. Le recours à la méthodologie TSR (Territoires Socialement Responsables), développée par le réseau REVES (Réseau Européen des Villes et territoires pour l'Economie Sociale), devra être également envisagé.*
- *Le Soutien à l'animation du collectif (contribution au financement de la rémunération d'un animateur et des frais de fonctionnement y afférant, ou du coût d'un intervenant extérieur chargé de cette animation, aide à la création de postes de Développeurs de projets locaux créateurs d'Activité et d'Emplois*
- *Le Soutien aux acteurs (Accompagnement, professionnalisation,...); Cela se traduit par la mise en place de plateformes d'accompagnement, sur un territoire donné, proposant une offre de service (de formation notamment) couvrant les besoins de base de tout porteur de projet d'ESS, dans le souci de construire de véritable parcours d'accompagnement.*
- *Le Soutien aux projets inscrits dans le plan d'actions local du CLDESS*

#### **Pour en savoir plus :**

*Le site du conseil général des Bouches-du-Rhône :*

<http://www.cg13.fr>

*Le site du conseil régional de Provence- Alpes-Côte d'Azur :*

<http://www.regionpaca.fr/>

<sup>49</sup> Région Provence Alpes Côte d'Azur – EMPLOI – Mise en place de Contrats Locaux de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire – Délibération n° 09-325 – 7 décembre 2009.

## Références bibliographiques

- L'économie sociale de A à Z, Alternatives Economiques – mars 2009.
- Comprendre l'économie sociale. Fondements et enjeux, Jean-François Draperi, coll. « Action sociale », Dunod, 2007.
- L'économie sociale et solidaire : s'associer pour entreprendre autrement, Danièle Demoustier, Syros (Alternatives Economiques), 2001.
- Economie sociale et territoires. RECMA. Revue internationale de l'économie sociale, n° 296 – mai 2005.
- L'économie sociale : une alternative au capitalisme, Thierry Jeantet, Economica, 2008.
- Dictionnaire de l'autre économie, Jean-Louis Laville (dir), Antonio David Cattani (dir), Desclée de Brouwer, 2005.
- Reconsidérer la richesse, Patrick Viveret, Ed. de l'Aube, 2005.
- L'économie sociale. Panorama général et interventions régionales. ARF-RTE-AVISE. 2010.
- INSEE-Première n° 1342, mars 2011 – Bidault L Direction régionale de Midi-Pyrénées. Le Tiers secteur, un acteur économique important.
- L'économie sociale et solidaire – Panorama et enjeux en Provence – Alpes - Côte d'Azur, Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Provence – Alpes – Côte d'Azur, 2011.
- Partenariat entre associations environnementales et collectivités locales : mode d'emploi pour un développement durable de nos territoires, Agence Régionale Pour l'Environnement, Juin 2001. [http://www.arpe-paca.org/files/20110621\\_Argumassoc.pdf](http://www.arpe-paca.org/files/20110621_Argumassoc.pdf)

*Travail réalisé avec :*

*L'appui de l'Union des Maires des Bouches-du- Rhône*



*Le concours du Conseil Général des Bouches-du-Rhône*



*le soutien de :*



Provence-Alpes-Côte d'Azur

